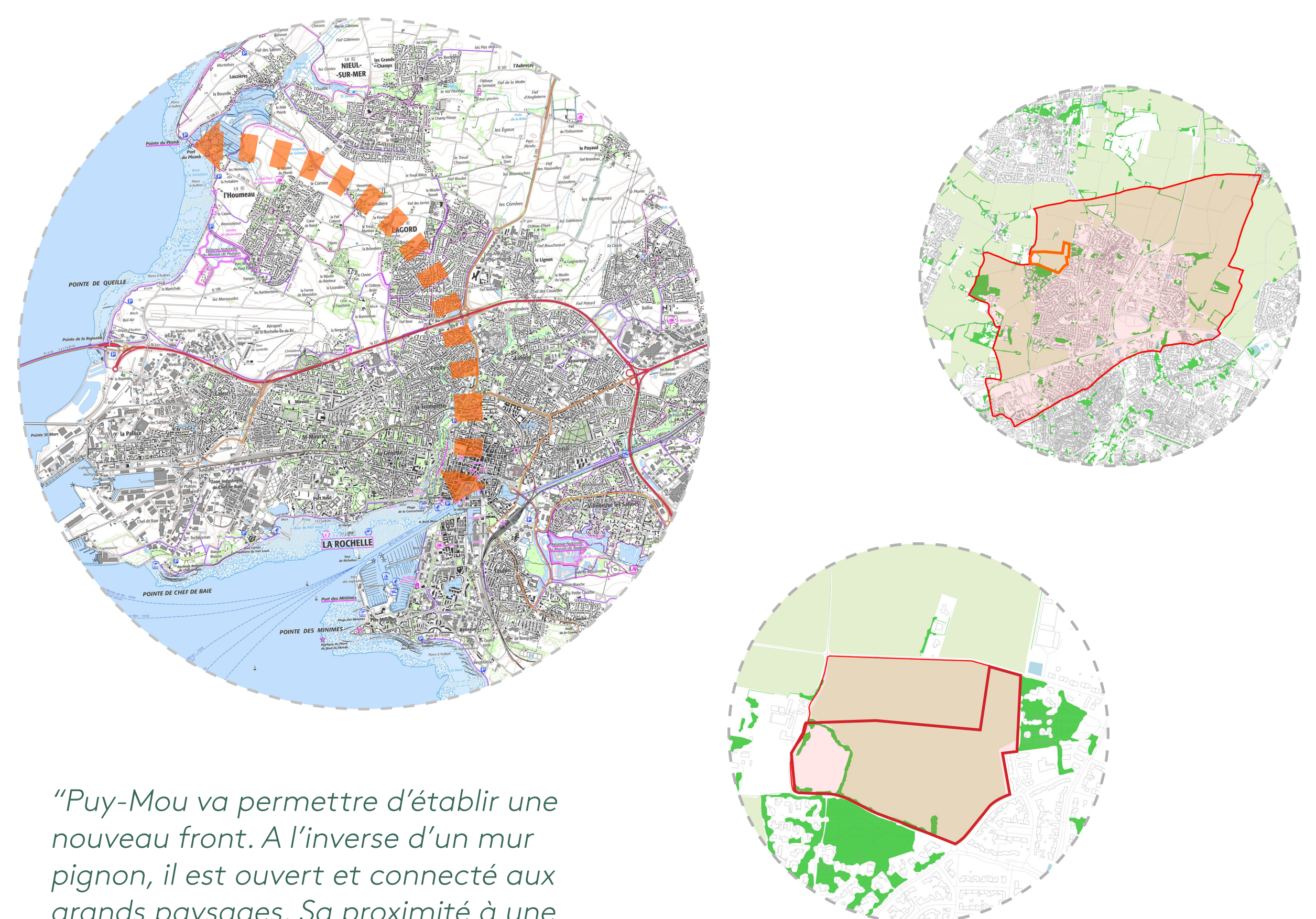




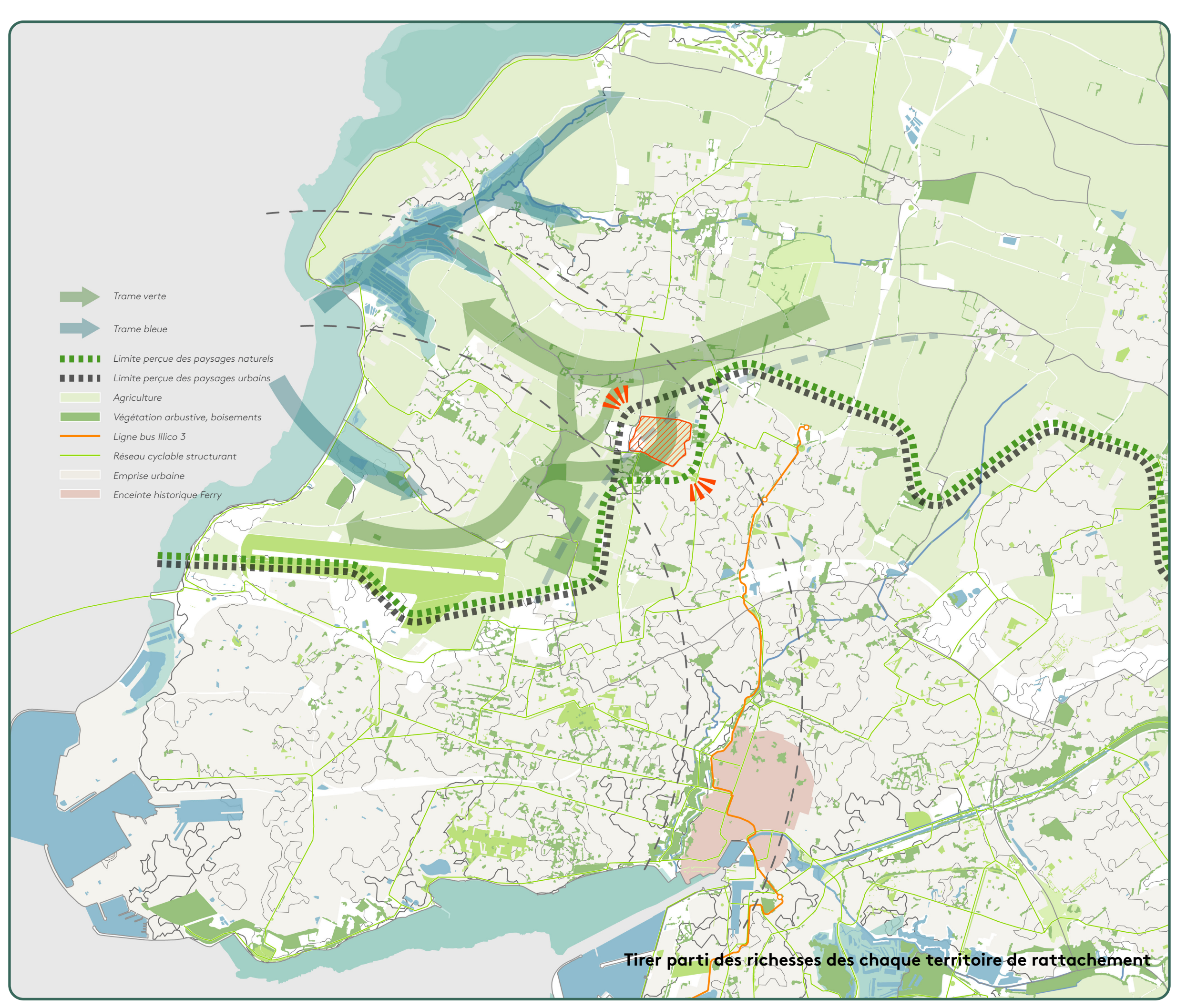
MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#1. Un quartier qui s'inscrit dans son territoire

Compte tenu de ses caractéristiques et sa programmation, le futur quartier du Puy-Mou répond à des enjeux du territoire notamment en matière de logements. A ce titre, l'opération d'aménagement est considérée d'intérêt communautaire portée par la Communauté d'Agglomération de La Rochelle en liens étroits avec la Commune de Lagord



"Puy-Mou va permettre d'établir un nouveau front. A l'inverse d'un mur pignon, il est ouvert et connecté aux grands paysages. Sa proximité à une multitude de points attractifs de l'agglomération ancre le futur quartier dans un maillage existant de lieux vivants."



Tirer parti des richesses des chaque territoire de rattachement

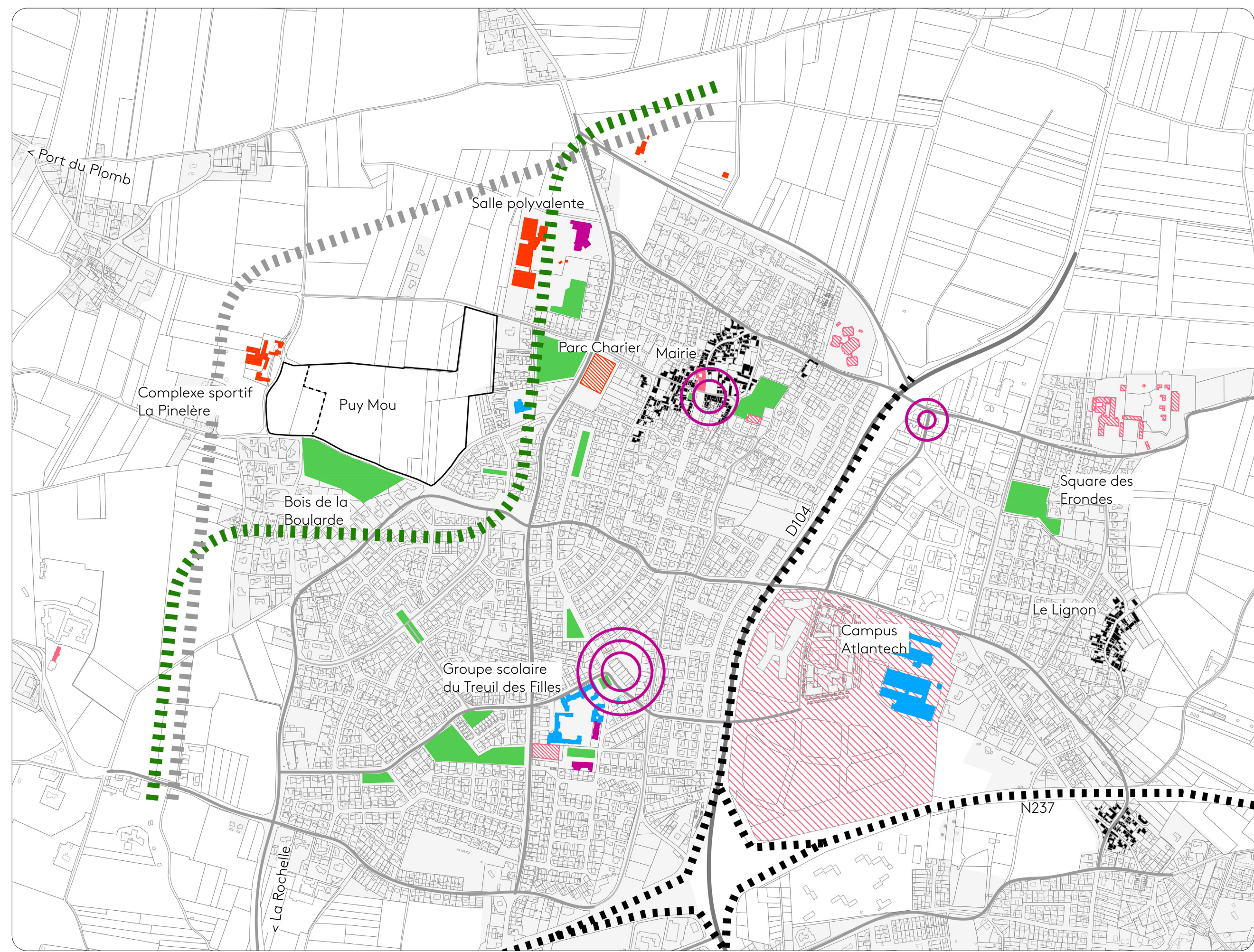
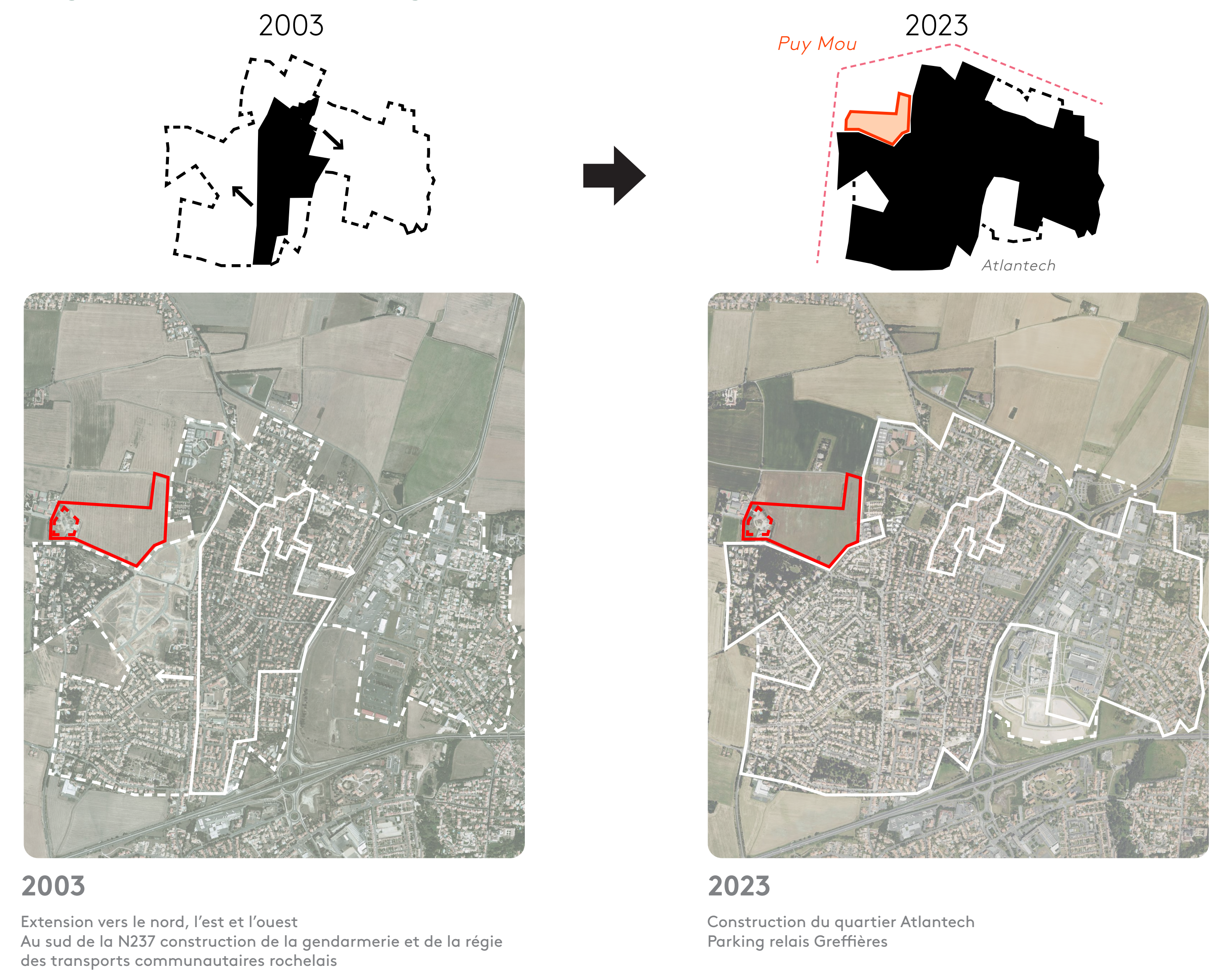
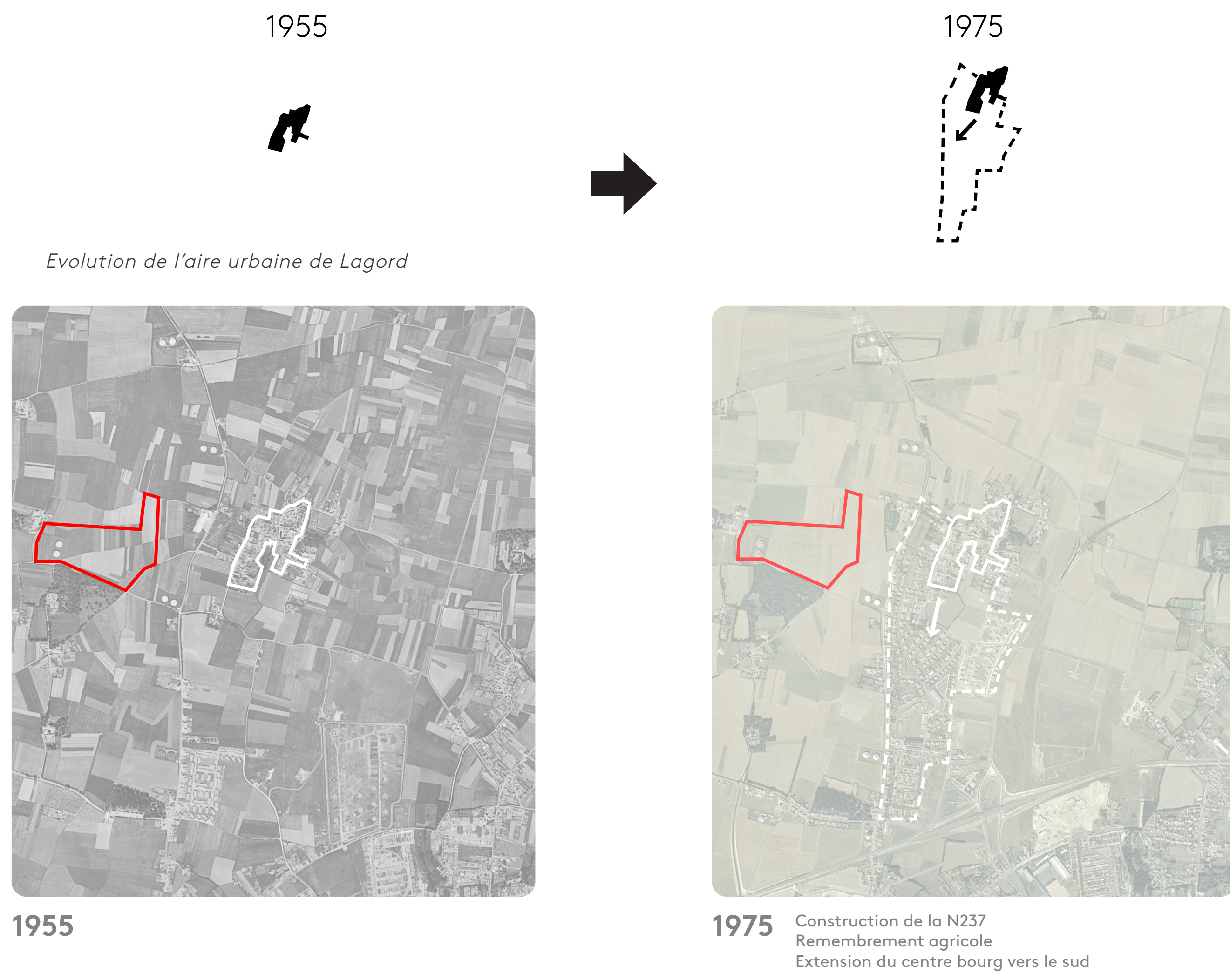


«S'appuyer sur les atouts du territoire pour construire un quartier durablement et parfaitement inscrit dans sa géographie et dans son époque.»



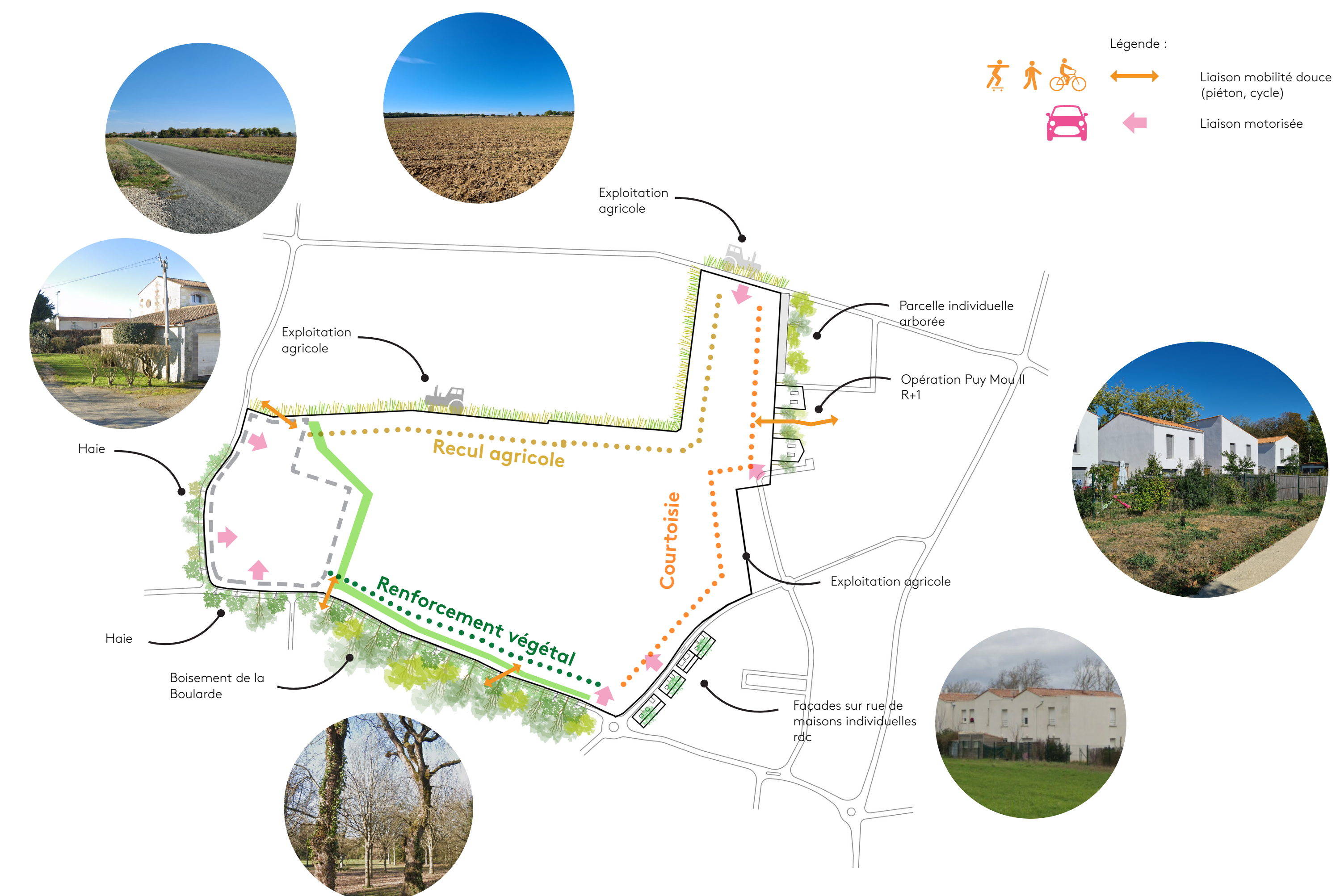
MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#2. Lagord d'hier à aujourd'hui

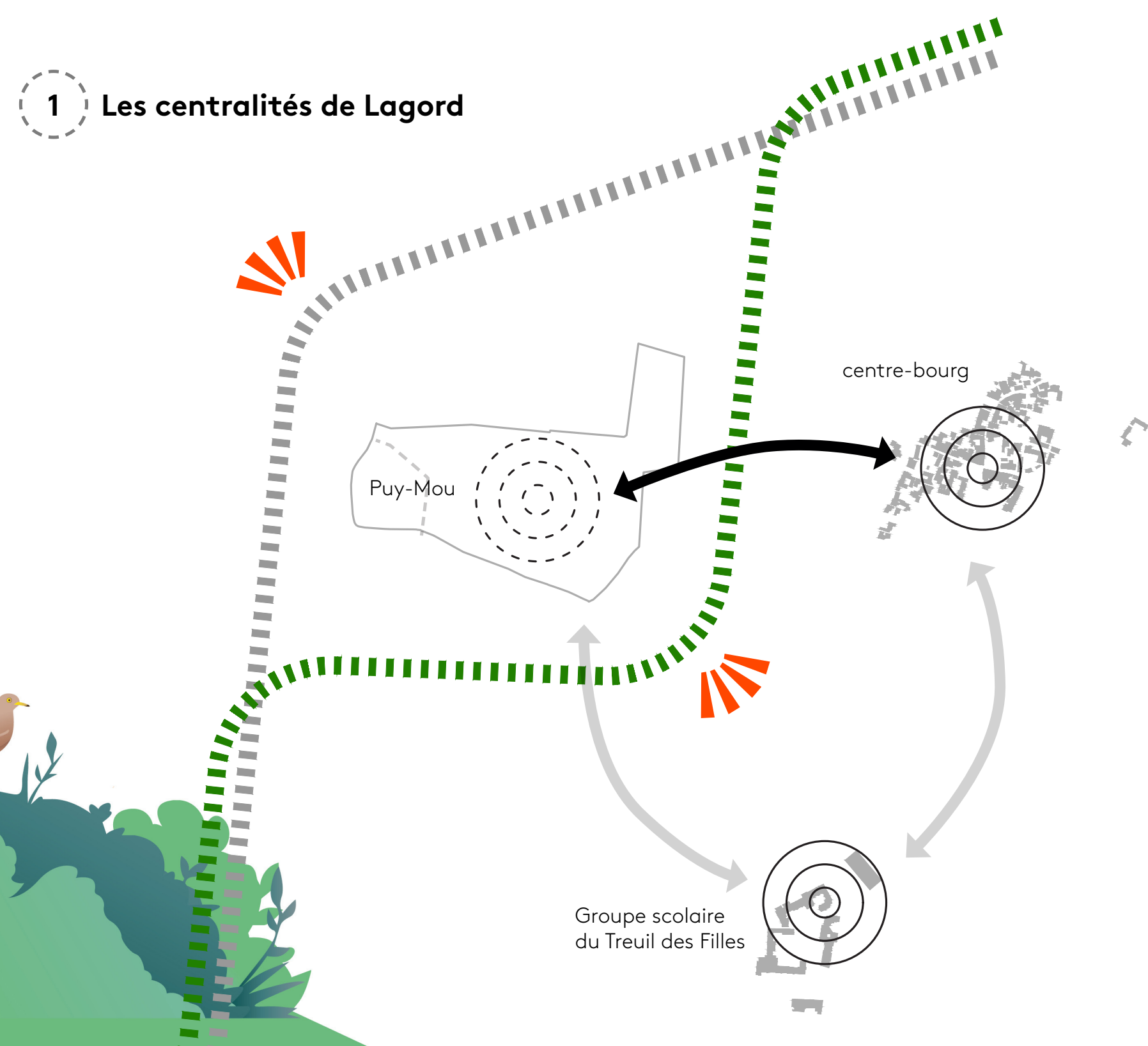


- Légende :
- Intensités locales :
 - Équipement culturel
 - Équipement sportif
 - Équipement d'enseignement
 - Parc, square, jardins partagés
 - Commerce
 - Points d'intérêt et projets en cours
 - Tissu historique
 - Rupture urbaine
 - Trame viaire :
 - Boulevard
 - Voie inter-quartier
 - Voie de quartier

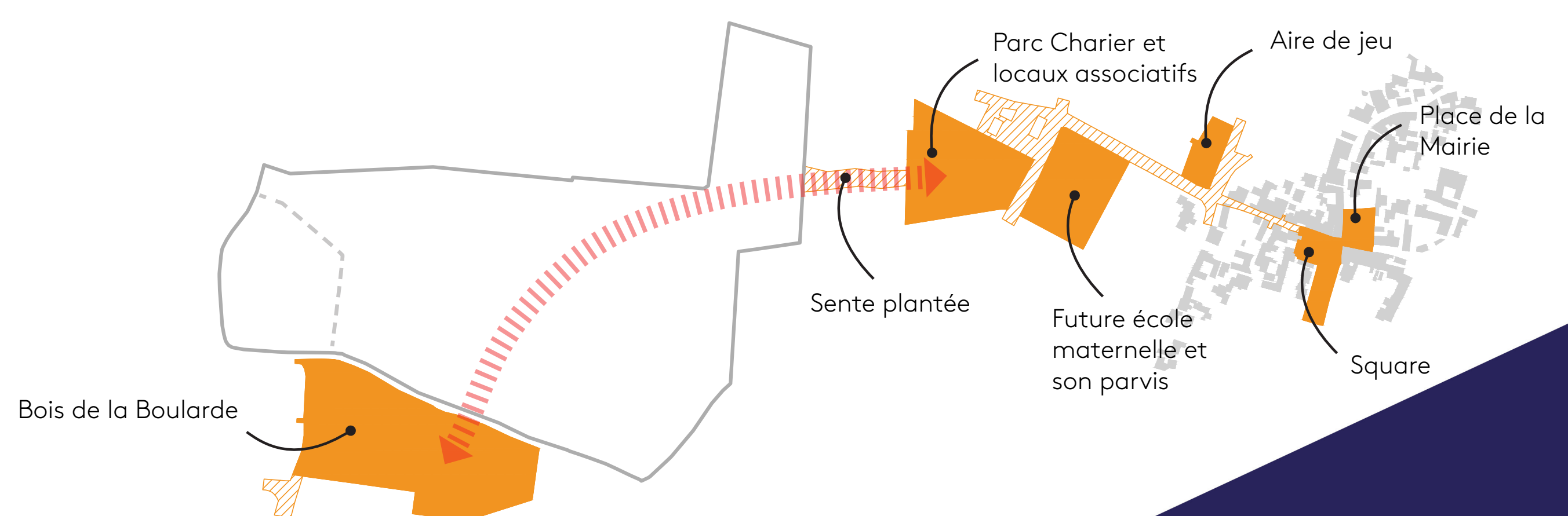
#3. Lagord demain ...



1 Les centralités de Lagord



2 Connecter les espaces publics existants et projetés

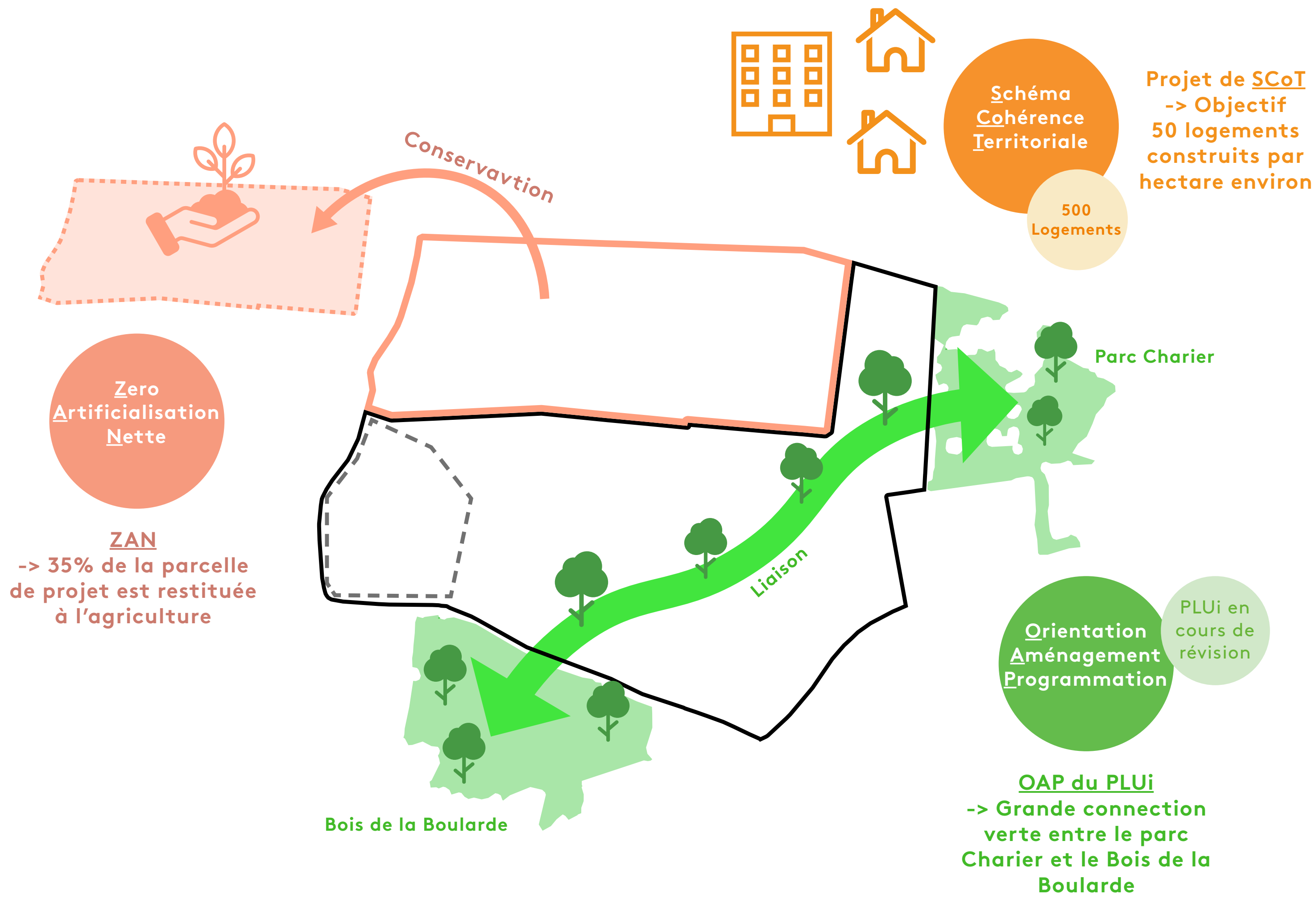


Puy Mou

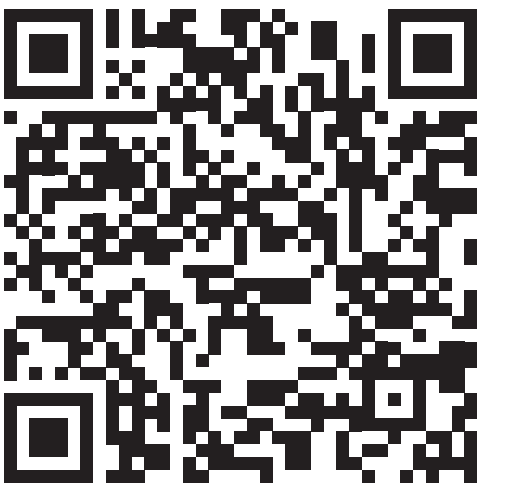
MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#4. Puy Mou, un quartier qui se construit ensemble

Nos obligations et ambitions réglementaires



> RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES SUPPORTS PRÉSENTÉS



QR Code : Supports projetés lors des ateliers et contenant davantage d'éléments sur le projet ou disponibles en ligne via le lien suivant: <https://www.agglo-larochelle.fr/projets-d-amenagement/quartier-du-puy-mou>.

Nos ambitions stratégiques

Réduction de l'empreinte Carbone



Éviter les effets de chaleurs



Gérer durablement les eaux pluviales



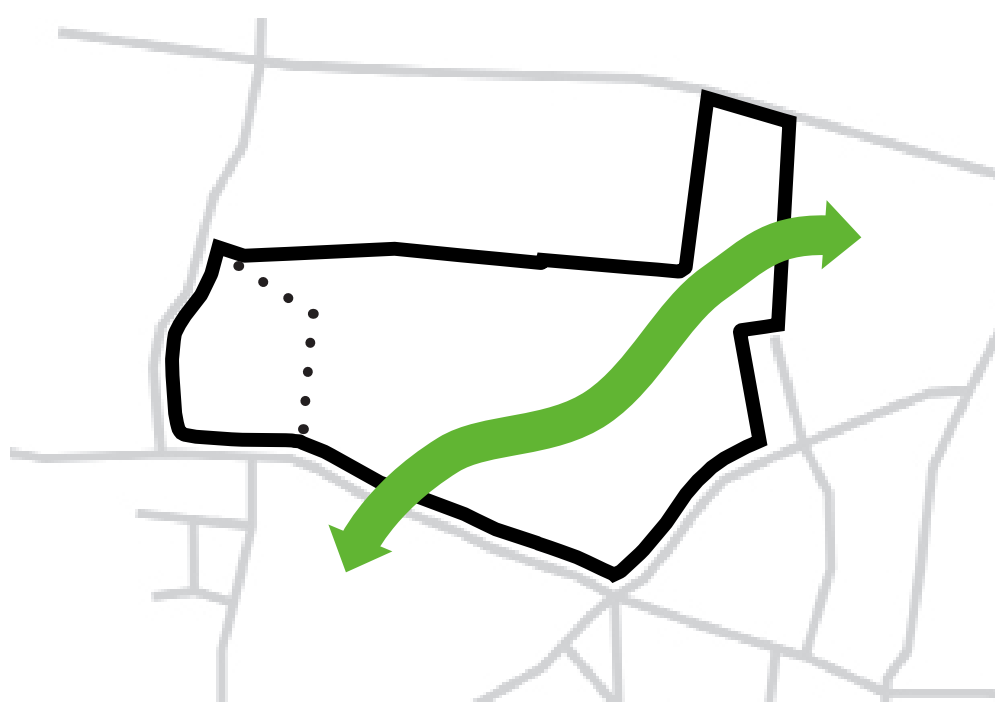
Amplifier la biodiversité



Les grandes orientations

ont été définis par les élus et les équipes techniques en amont de la démarche de concertation. Elles constituent le cadre de la concertation et déterminent ainsi les marges de manœuvre laissées aux participants.

- Assurer la connexion entre le parc Charrier et le Bois de la Boularde



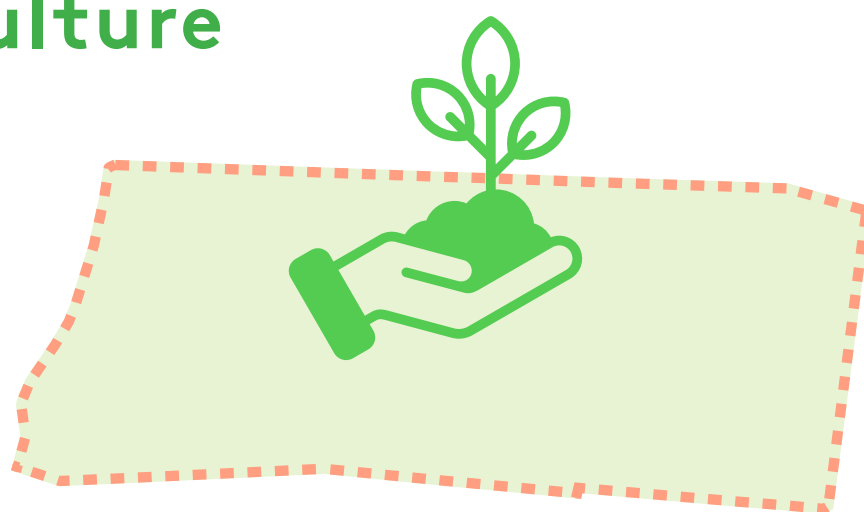
- Construire des logements de qualité et accessibles pour tous



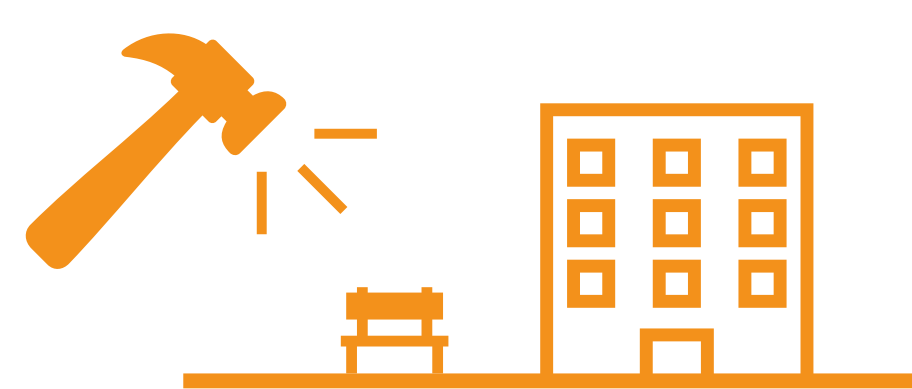
- Créer des lieux de vivre ensemble, de rencontre



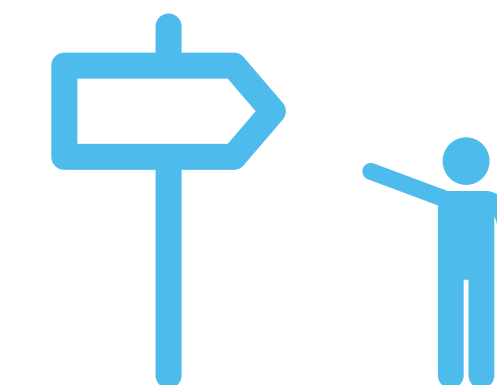
- Un projet vertueux en matière d'optimisation foncière. Près de 8ha rendu à l'agriculture



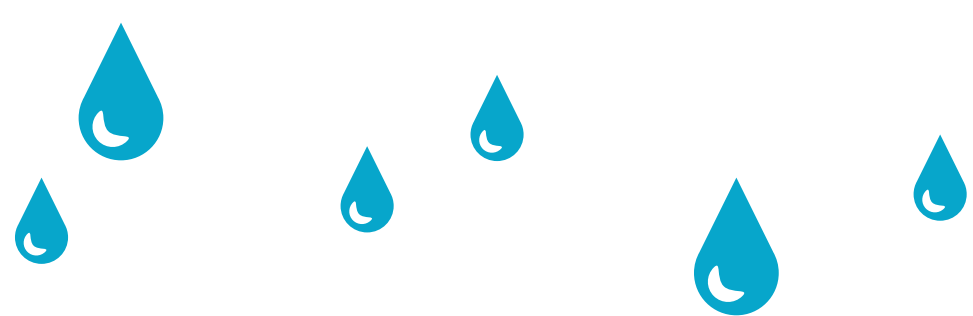
- Assurer la pérennité de tous les bâtiments et aménagements dans le temps



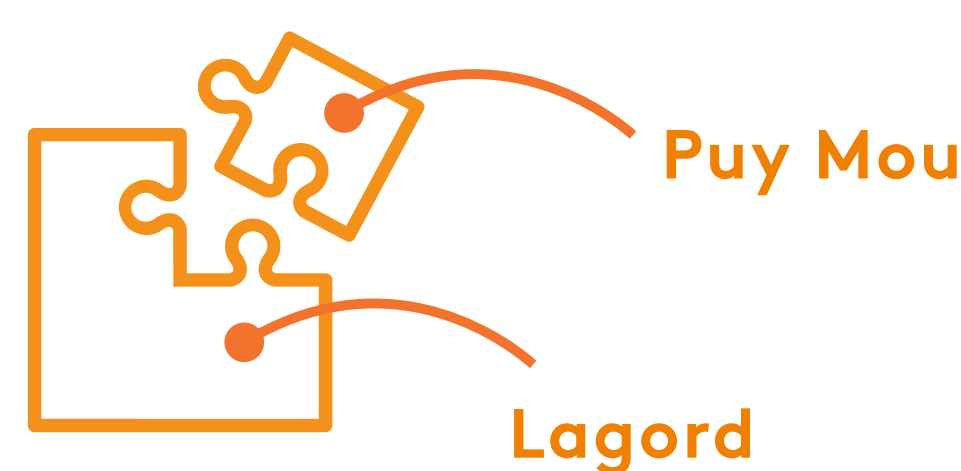
- Insuffler une identité au futur quartier



- Penser la gestion de l'eau du projet sur site



- Veiller à la bonne intégration du projet



- Faciliter l'accès aux alternatives à la voiture individuelle



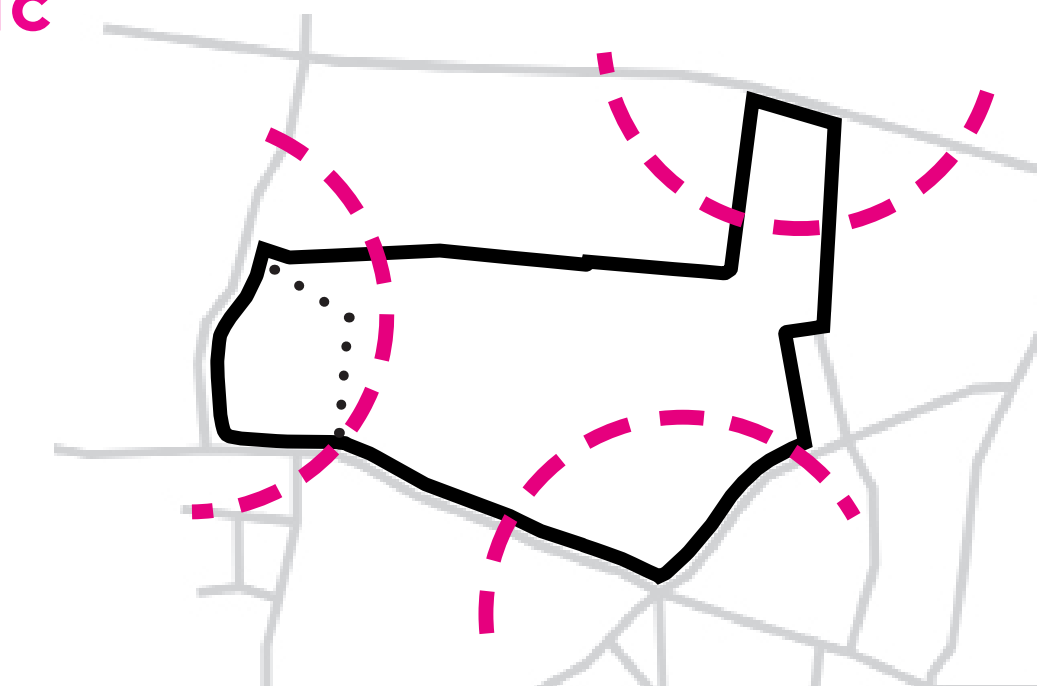
- Conserver et amplifier la haie du bois de la Boularde



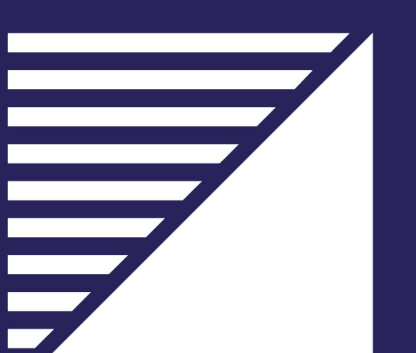
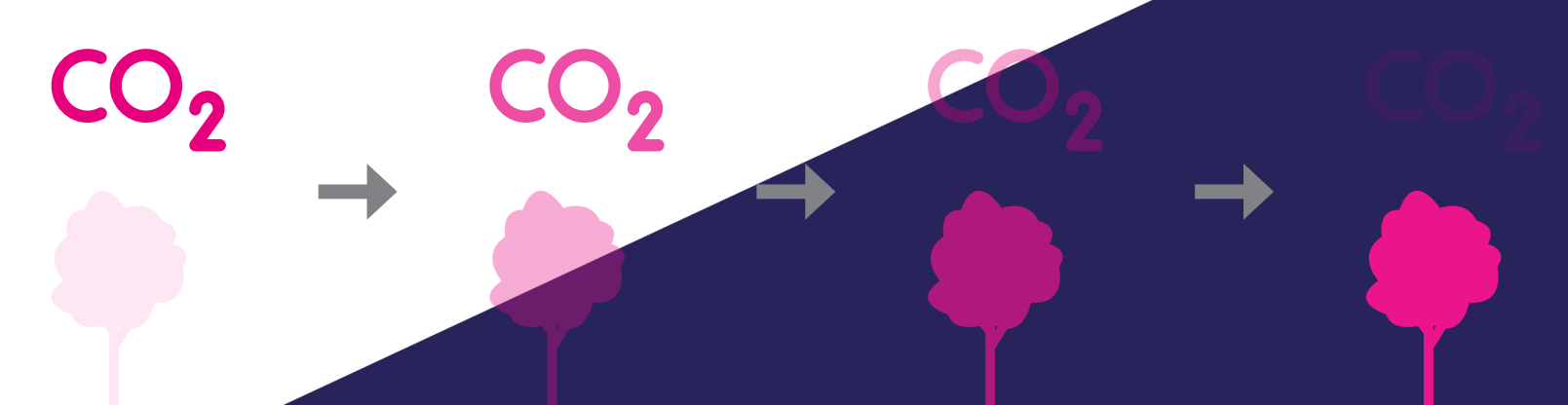
- Varier les hauteurs de bâti pour assurer des transitions douces tout en assurant la construction de 500 logements



- Repenser le stationnement sur l'espace public



- Réaliser un projet à l'exemplarité environnementale





MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

LES OBJECTIFS DE LA CONCERTATION

Pour sélectionner le futur aménageur du projet, l'Agglomération rédige un cahier des charges contenant ses attentes, les grandes orientations du projet ... En complément de ce document technique, sera joint **le cahier de recommandations citoyennes**. Il permet à l'aménageur d'avoir connaissance des propositions habitantes formulées lors des ateliers. Si il n'est pas prescriptif, il aura une forte influence sur ce que proposeront les aménageurs et sur la sélection de l'aménageur lauréat par l'Agglomération.

Le cahier de recommandations prend en compte les grandes orientations du projet (exposées sur le panneau « contexte du projet ») et est organisé autour de quatre thématiques :

Le bâti, la forme urbaine

Les espaces publics, les usages, la vie de quartier

La qualité environnementale

Les mobilités



LA MOBILISATION

Courrier d'invitation envoyé aux 3 000 lagordais tirés au sort sur les listes électorales + affiches + post sur les réseaux sociaux + courriers / mails aux associations, comités de quartier, membres de l'Assemblée citoyenne. Création d'une page internet projet du Puy-Mou accessible sur les sites de la CdA et de la Commune. Accès aux documents + invitation à participer aux ateliers

Pour les plus curieux ...

...Quelques définitions

Études préalables

Les études préalables sont des études permettant à l'initiateur d'un projet d'apprécier sa faisabilité et l'opportunité de sa mise en œuvre. Elles ont pour objet de définir les caractéristiques de l'opération d'aménagement et notamment son périmètre, son programme de construction ou de réhabilitation, le programme des équipements publics, ainsi que ses impacts.

ZAN

ZAN est l'acronyme de "Zéro Artificialisation Nette". Il s'agit d'un principe posé par la loi "Climat et résilience" du 22 août 2021, qui porte sur la lutte contre le dérèglement climatique et le renforcement de la résilience face à ses effets.

Aujourd'hui, l'objectif principal de cette réglementation est la diminution de 50% du rythme de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers pour la période 2021-2031.

PLUi

Le Plan Local d'Urbanisme est un document d'urbanisme intercommunal qui détermine les conditions d'aménagement et d'utilisation des sols.

OAP

Au sein du plan local d'urbanisme (PLUi), les OAP expriment de manière qualitative les ambitions et la stratégie d'une collectivité territoriale en termes d'aménagement d'un secteur ou d'un quartier donné. Elles peuvent :

- Porter sur un secteur ou un quartier donné (OAP dites «sectorielles»)
- Avoir une approche plus globale sur un enjeu spécifique (OAP dites «thématique»)
- Croiser ces deux approches (OAP thématiques sectorisées)

Forme urbaine

La forme urbaine est le produit de l'articulation des aménagements effectués à différentes échelles (agglomération, quartier, rue et bâtiment) en lien avec l'occupation humaine du territoire. La forme urbaine se reflète dans les modes de vie qu'elle génère. Elle est caractérisée par l'implantation, le gabarit et la volumétrie.

Densité

La densité urbaine désigne la densité de la population d'un tissu urbain. Elle se mesure souvent en termes de logements par hectare. La densité brute prend en compte l'ensemble du périmètre (parc, équipement, etc) tandis que la densité nette prend en compte uniquement le logement.

ZAC

La Zone d'Aménagement Concerté est une opération d'urbanisme publique ayant pour but de réaliser ou de faire réaliser l'aménagement et d'équipement de terrains à bâtir en vue de les céder ou de les concéder ultérieurement.

Les 6 engagements de la démarche de concertation

LES ENGAGEMENTS

Faire preuve de clarté sur ce qui est déjà acté dans le projet et les marges de manœuvre mises en débat.

Mobiliser largement les habitants du quartier de la Ville.

Donner accès à une information complète, compréhensible par tous, réaliser et diffuser les comptes-rendus de tous les débats.

Organiser le débat pour que la discussion ait lieu avec et surtout entre les participants.

Étudier sincèrement et attentivement toutes les propositions.

En fin de processus, rendre compte des décisions prises.

LEURS CONCRETISATIONS

Les obligations réglementaires et les grandes orientations ont été exposées lors du 1er débat par M. Grau, Maire de Lagord et Mme Chipoff, conseillère communautaire ainsi que Pierre-Thomas Cochaud Doutreuwe (paysagiste et urbaniste en charge du projet) et rappelées lors du second débat.

Plusieurs modes de mobilisation ont été déployés : l'envoi d'un courrier nominatif à 3000 personnes tirées au sort sur les listes électorales, la communication faite par la Cda (affiche, réseaux, site Internet ...), l'envoi de courrier / mails d'invitation aux acteurs, associatifs notamment.

Le compte-rendu exhaustif et les présentations de chaque débat ont été adressés à tous les participants par mail et ont été mis en ligne sur le site de la Cda et de la Ville.

Lors des ateliers, les participants ont travaillé par tables. Une exposition des travaux avait ensuite lieu durant laquelle ils pouvaient échanger entre eux et avec les élus.

Les élus de la Cda et de la commune ont pris connaissance de l'ensemble des recommandations.

C'est l'objectif de la restitution du 15 octobre, sous format d'exposition avec restitution des recommandations citoyennes qui seront transmises en annexe du cahier des charges pour sélectionner le futur aménageur.

#5. La démarche de concertation

instaurée par délibération du Conseil Communautaire du 14 mai 2024

Les différents rendez-vous

2 juillet

1er atelier

Présentation du projet, de la démarche de concertation
Travail par table : formuler les premières recommandations

1er Octobre

2ème atelier

Travail par table : approfondir les propositions pour finaliser le cahier de recommandations

15 Octobre

Restitution

Présentation des orientations actualisées et du cahier de recommandation finalisé

L'ENQUÊTE PUBLIQUE / Mise à disposition d'un dossier et d'un registre pour recueillir les contributions du public

24 juin

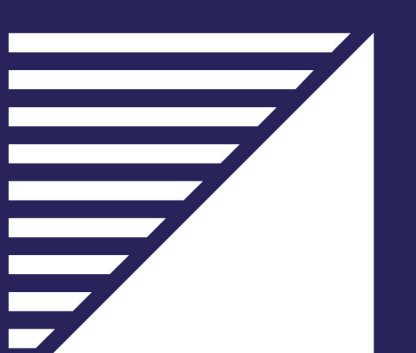
Ouverture du registre

4 octobre

Clôture du registre

13 décembre

Bilan de la concertation réglementaire





MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#6. Retour sur l'atelier du 2 juillet 2024

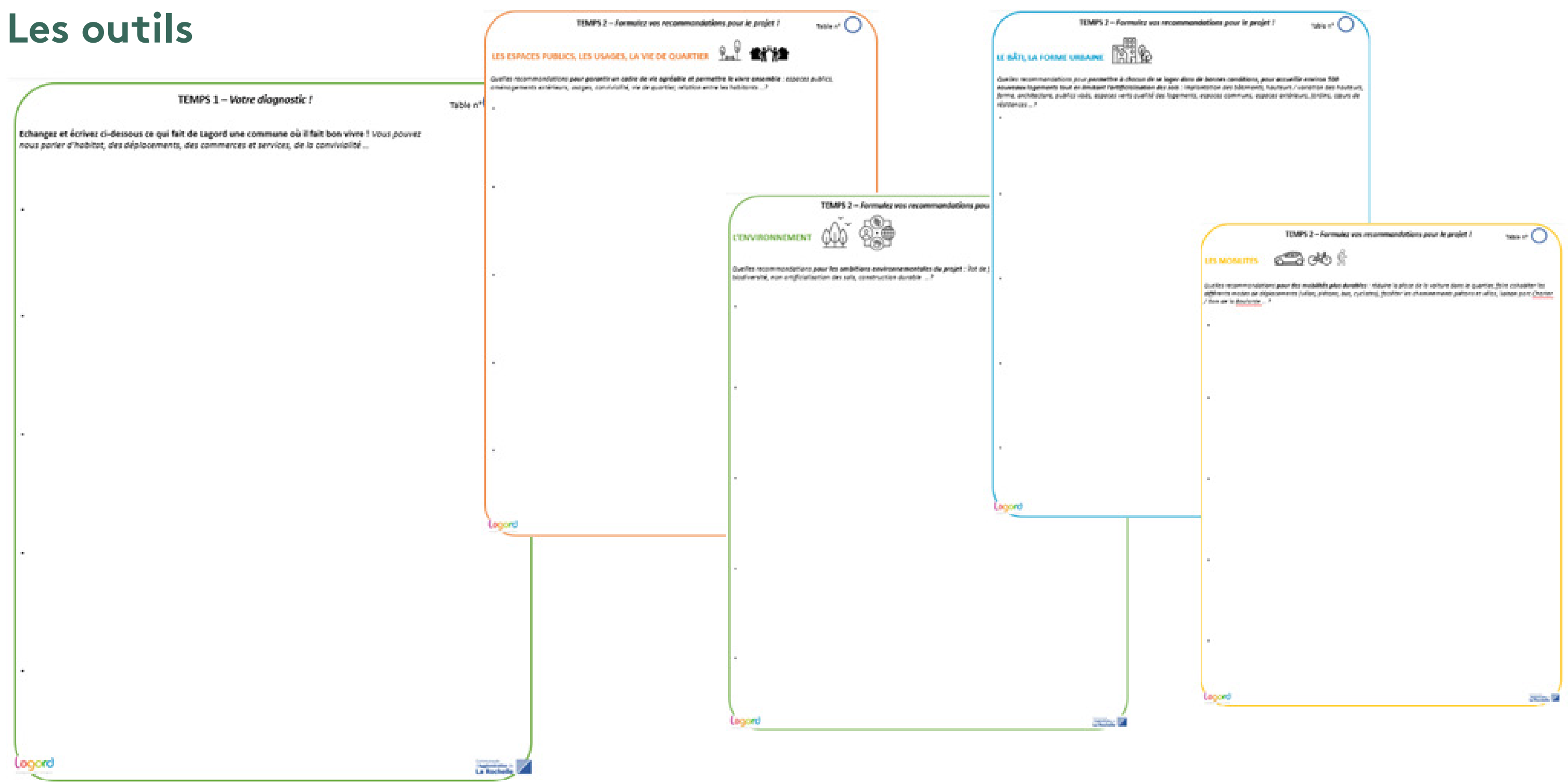
Ce panneau revient sur la 1ère étape de la démarche (raisons pour lesquelles Lagord est une ville où il fait bon vivre et recueil des recommandations sur les 4 thématiques pré-citées : espaces publics, usages, vie de quartier/qualité environnementale/mobilités/bâti, forme urbaine).

La participation

+ de 160 lagordais

+ de 50% des quartiers riverains (les Godettes, la Boularde et le Clavier)

Les outils



Le déroulé

Introduction de la démarche par Antoine Grau, Maire de Lagord et Catherine Chipoff, conseillère communautaire déléguée aux opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, présentation de la démarche de concertation par Palabreo, présentation des grandes orientations du projet par l'agence d'urbanisme 22°, explication du travail par table par Palabreo.

> RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ELEMENTS DU PREMIER ATELIER

QR Code : Supports projetés lors des ateliers et contenant davantage d'éléments sur le projet ou disponibles en ligne via le lien suivant: <https://www.agglo-lagord.fr/projets-d-amenagement/quartier-du-puy-mou>.



Temps 1

Travail des participants sur leur diagnostic sur Lagord, une commune où il fait bon vivre



Temps 2

Travail des participants sur les grandes thématiques :

espaces publics, usages, vie de quartier/qualité environnementale/mobilités/bâti, forme urbaine).



Temps 3

Exposition des propositions



Puy Mou

MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

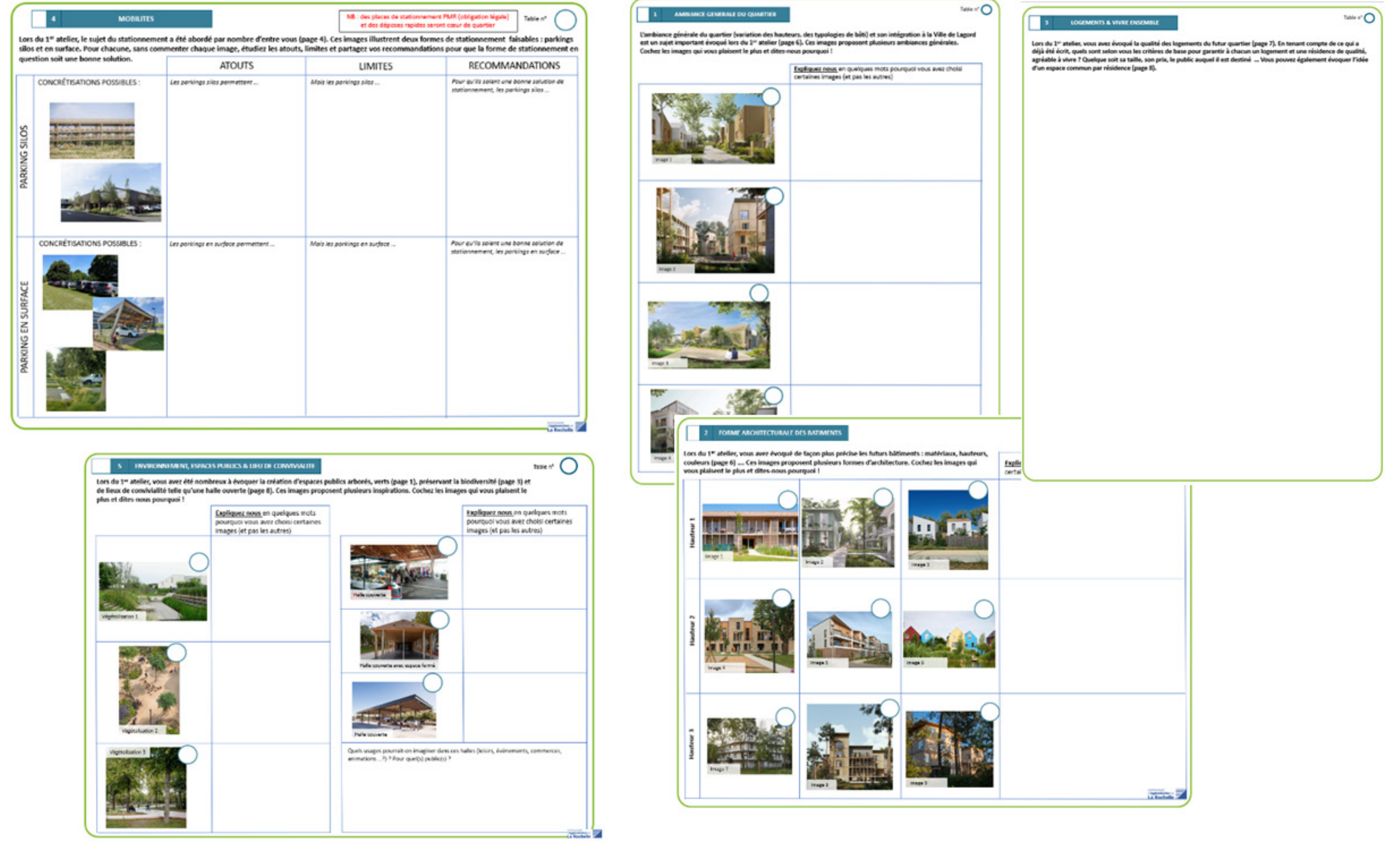
#7. Retour sur l'atelier du 1 octobre 2024

Ce panneau revient sur la 2ème étape de la démarche (finalisation du cahier de recommandations à partir des préconisations issues de l'atelier 1 et projection sur plan de la construction de 500 logements).

La participation

Les outils

89 lagordais de l'ensemble des quartiers de la ville



Le déroulé

Introduction de M. le Maire et Madame la conseillère communautaire déléguée aux opérations d'aménagement d'intérêt communautaire, rappel de la démarche de concertation par Palabreo, rappel du contexte, des enjeux et des grandes orientations du projet par l'agence d'urbanisme 22°, explication du travail par table par Palabreo,



Temps 1

Travail des participants sur les thématiques à approfondir :

« futurs logements / résidences, espaces communs - l'ambiance générale du quartier, son insertion dans Lagord - le bâti, la forme urbaine - l'environnement, les espaces publics et le vivre ensemble - les formes de stationnement »



Temps 2

Travail des participants sur un plan au format A1 du quartier présentant les grandes orientations. L'objectif : à l'aide des gabarits représentant des logements de différentes hauteurs, réaliser la répartition des 500 logements prévus pour le quartier



> RETROUVEZ L'ENSEMBLE DES ELEMENTS DU DEUXIEME ATELIER

QR Code : Supports projetés lors des ateliers et contenant davantage d'éléments sur le projet ou disponibles en ligne via le lien suivant: <https://www.agglo-la-rochelle.fr/projets-d-amenagement/quartier-du-puy-mou>.





#8. Les plans réalisés lors du 2e atelier du 01 octobre 2024

Ce deuxième atelier s'inscrit dans la continuité des travaux menés lors de la séance du 02 juillet. L'objectif était de pouvoir approfondir certaines thématiques qui avaient émergées en vue de pouvoir finaliser le cahier de recommandations citoyennes.



Table 01



Table 02



Table 03



Table 04



Table 05



Table 06



Table 07



Table 08

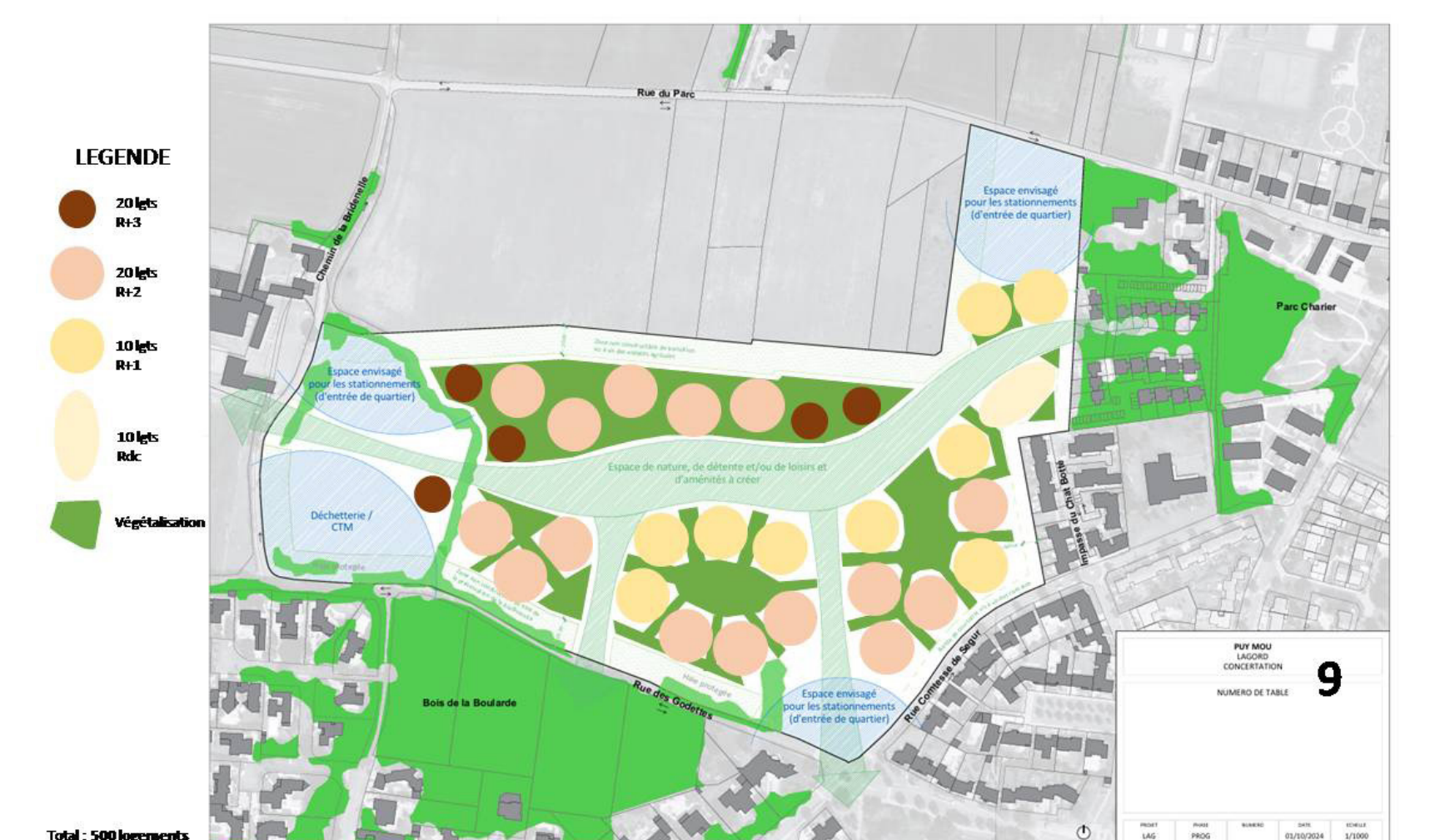
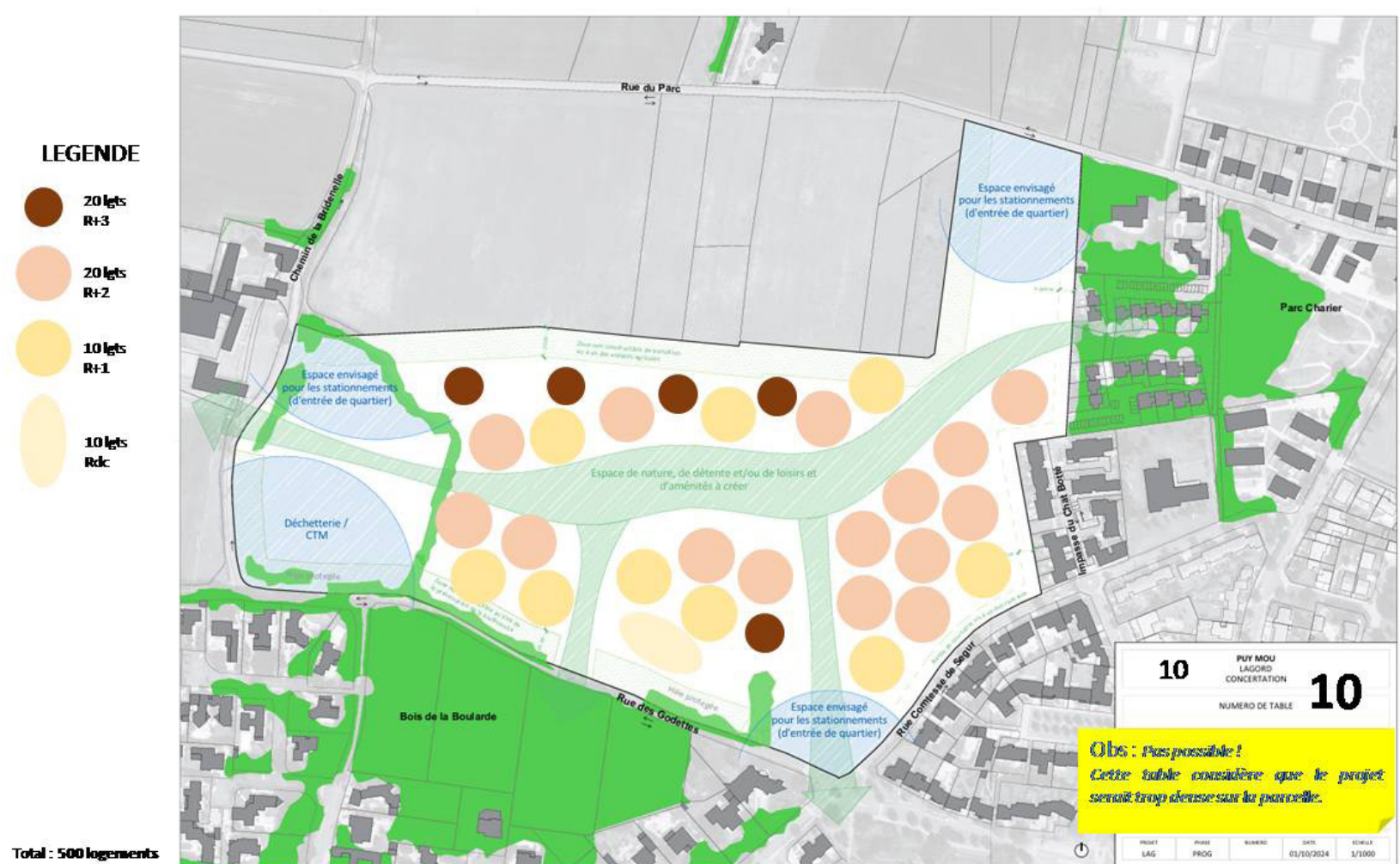


Table 09



⚠ La présente image ne représente pas des attentes ou recommandations mais dénonce une densité trop importante du projet aux yeux des participants.

Table 10

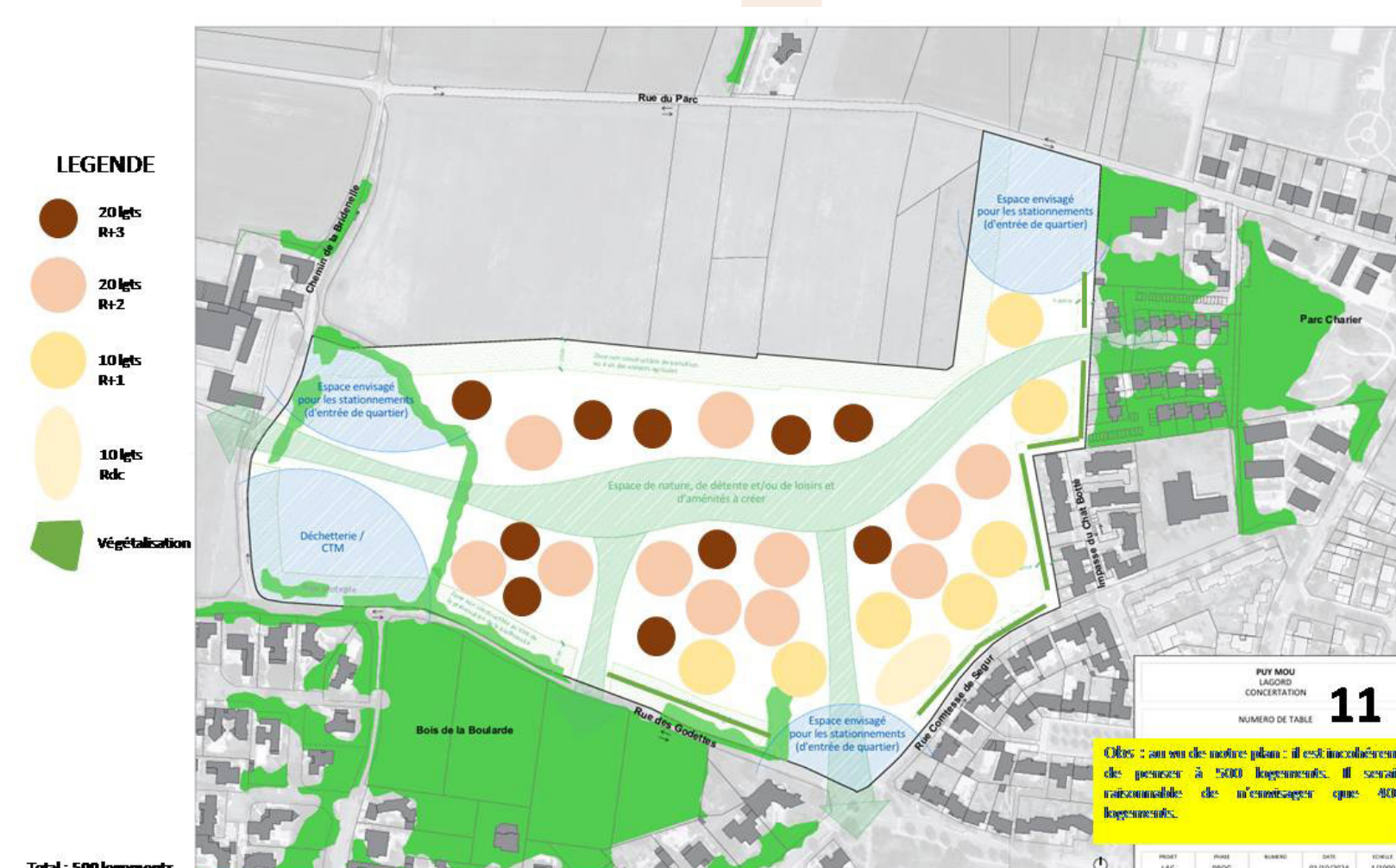


Table 11

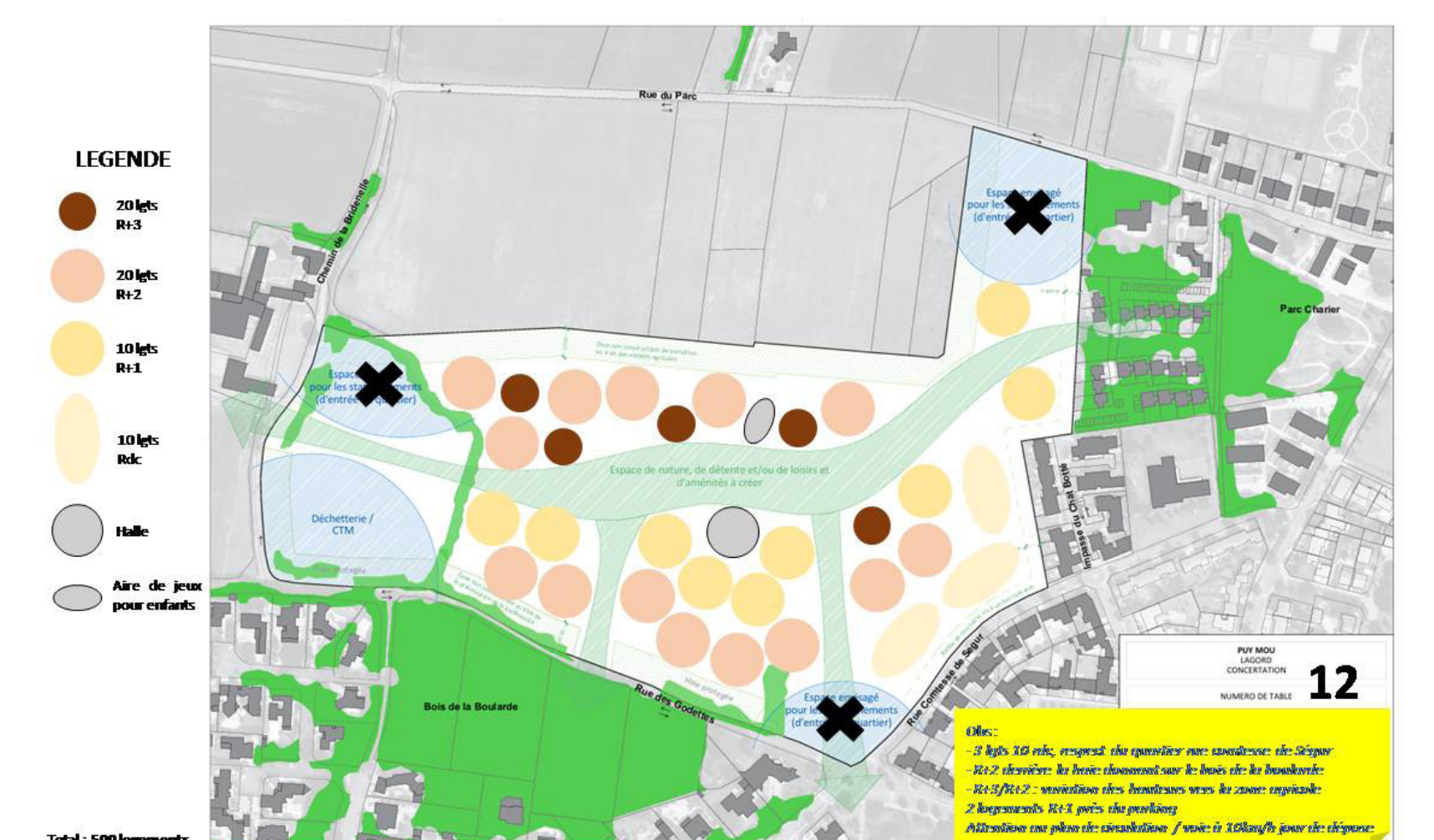


Table 12



Table 13



MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

Les logements les plus hauts sont majoritairement situés à l'ouest d'une ligne allant de la rue du Parc à la rue des Godettes.

Hauteurs

84 % de R+3 situé de ce côté de la ligne

75 %

des participants ont intégré entre 480 et 500 logements.

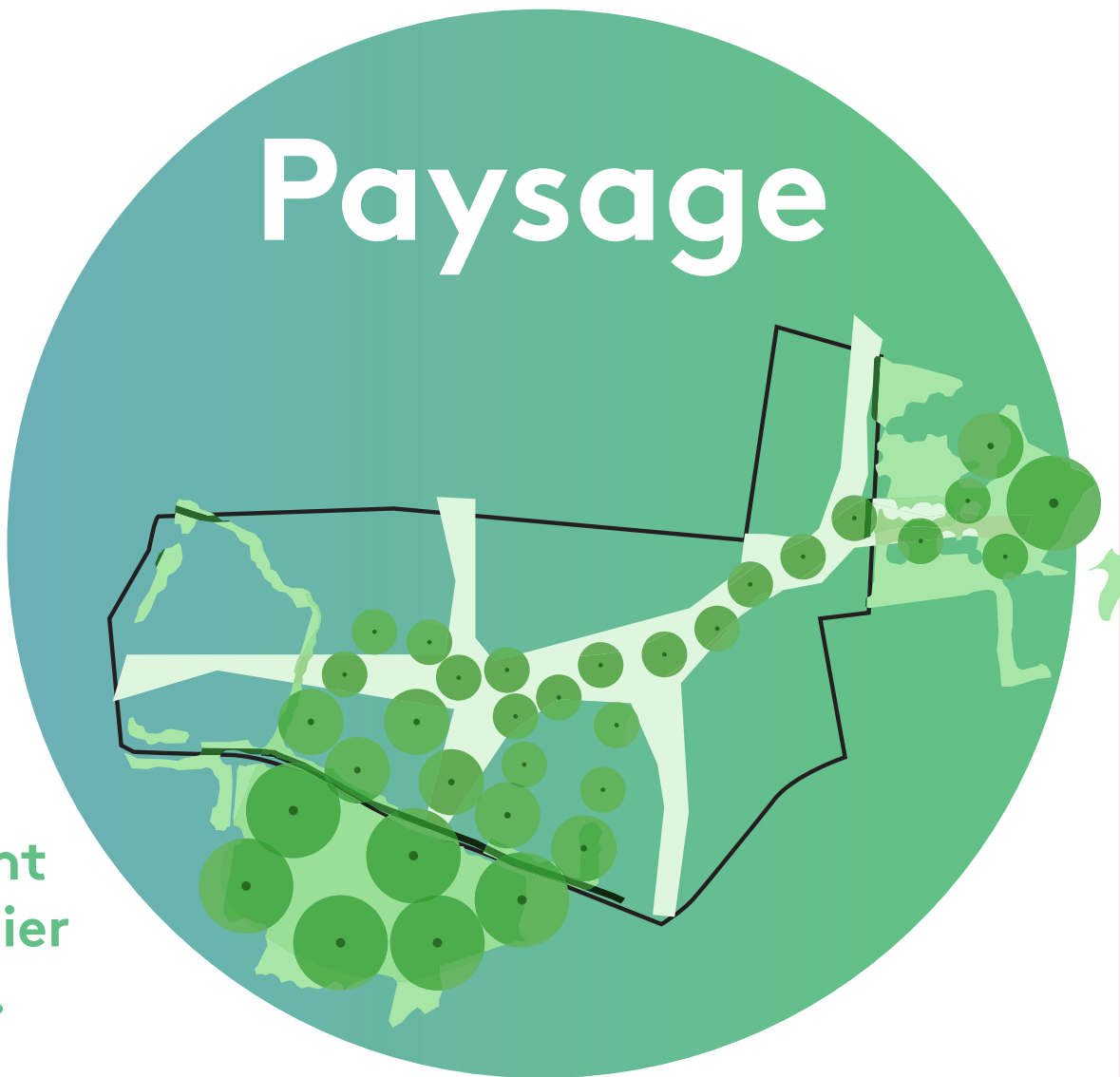
1 proposition de 460 logements
1 proposition de 380 logements
1 table a jugé le projet non faisable.

Usages

Les participants souhaitent majoritairement un quartier aéré et largement planté.

3 tables ont positionné une halle sur la trame verte au centre du quartier. Une table a également localisé à cet endroit une aire de jeux.

Paysage

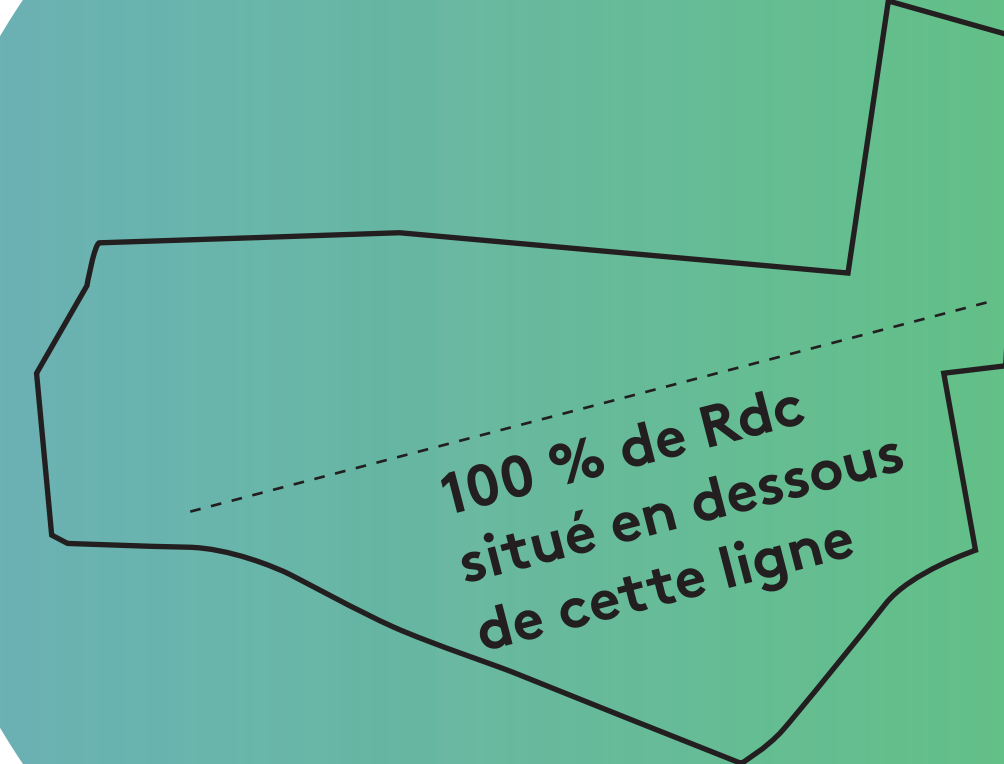


#9.SYNTHÈSE ET ANALYSE DES PLANS

Ce panneau présente la synthèse analytique des plans réalisés par les participants.

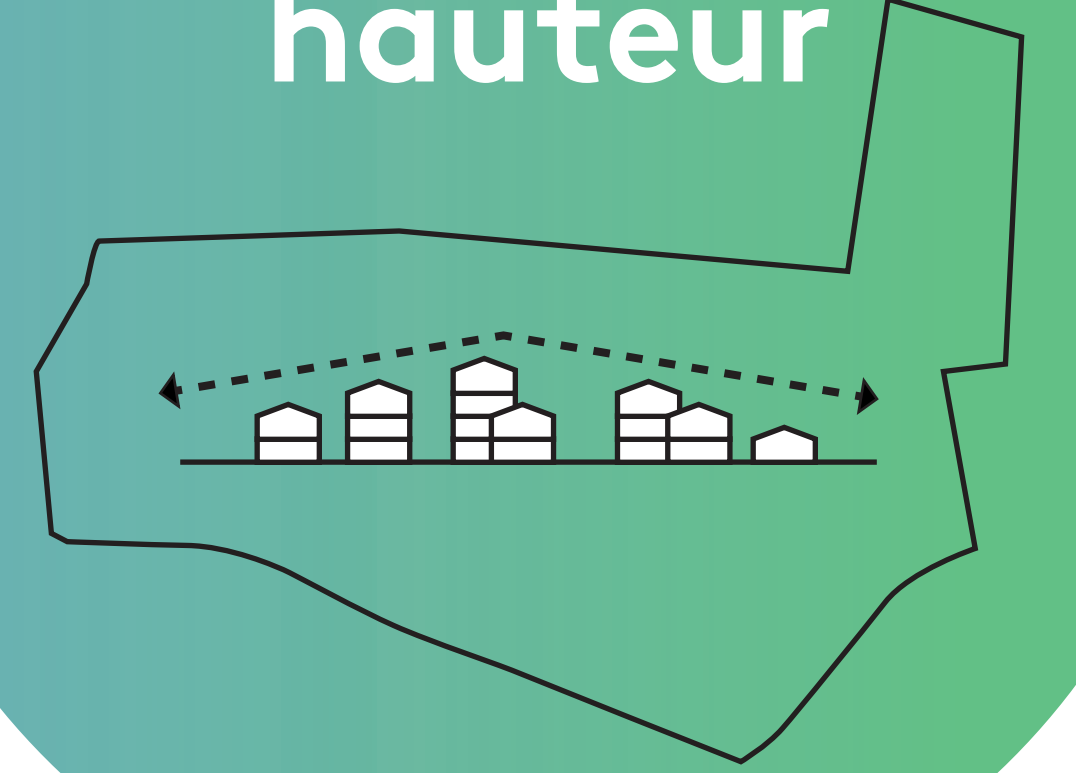
Hauteurs

Le bâti en rez-de-Chaussée est majoritairement situé à proximité des endroits où il existe déjà.



Une grande mixité dans la répartition des hauteurs bâties.

Variations de hauteur



Parking

Deux tables ont souhaiter supprimer les espaces de stationnements communs en entrée de quartier suggérés sur le fond de plan.

#10.L'introduction du cahier de recommandations

«Lagord est un ville ou la hauteur du bâti est limitée.»

PROPOS LIMINAIRE AU CAHIER DE RECOMMANDATIONS CITOYENNES- « LAGORD, UNE VILLE OU IL FAIT BON VIVRE ».

Lors du 1er atelier, les participants ont été invités à échanger sur les raisons pour lesquelles Lagord est une commune où il fait bon vivre. Ces contributions apparaissent comme des éléments incontournables dans la réflexion de l'aménagement du nouveau quartier du Puy-Mou et sont présentées en introduction du cahier de recommandations citoyennes.

Il en ressort en synthèse :

- Au-delà d'une localisation idéale (près de La Rochelle, de la mer et de la campagne, de lieux de vacances comme l'île de Ré), ce sont les différents services, commerces et équipements disponibles en nombre suffisant sur la commune qui font, pour ses habitants, de Lagord une commune où il fait bon vivre: com-

merces de proximité comme zones commerciales, marché du vendredi, équipements scolaires, culturels, sportifs, espaces de jeu pour les enfants, services de santé diversifiés, déchetterie, Mairie ou La Poste sont ainsi cités.

- Par ailleurs, de très nombreuses contributions ont trait à la qualité de l'habitat. Sont cités le caractère pavillonnaire de la ville, la hauteur limitée du bâti (R+2 voire R+1 au maximum), la densité urbaine ou l'homogénéité entre les constructions.

- L'accessibilité de la ville via différents modes de transport est fortement appréciée : réseau de pistes cyclables qualitatives, nombreuses et sécurisées, réseau de transport en commun bien articulé avec le parking relais de La

Rochelle, la proximité de la rocade et d'axes de circulation structurants pour la circulation automobile.

- Lagord est également une ville où existe des espaces de nature à proximité qui apparaissent comme de véritables espaces de respiration : particulièrement le parc Charier ou le bois de la Boularde, mais également la proximité de la campagne et des champs, et pour quelques-uns, la végétalisation de la commune.

- Enfin les participants se disent attachés au calme et à la tranquillité qu'ils vivent au quotidien à Lagord.

«Nous sommes attachés au calme et à la tranquillité.»

«La proximité de la campagne et des champs, est un atout pour la commune.»

«L'accessibilité de la ville via différents modes de transport est fortement appréciée.»

«Les différents services, commerces et équipements disponibles en nombre suffisant font de Lagord une commune où il fait bon vivre.»

«Les espaces de nature à proximité sont de véritables espaces de respiration.»

Lagord

CONJUGUONS NOS ÉNERGIES

Communauté d'Agglomération de La Rochelle





MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

Un travail d'arbitrage a été réalisé par les élus et les équipes de projet sur la base de ces recommandations, ces derniers sont indiqués dans le document de la façon suivante :

- ✓ Ambition partagées et intégrées au Cahier De Recommandation (cdc)
- ✓ Ambition partagées mais nécessitant une expertise de faisabilité qui sera réalisée par le futur aménageur désigné
- ✓ Recommandations, à priori, qui ne seront pas retenues pour le projet de Puy-Mou

#10. LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS

Ce panneau présente le cahier de recommandations citoyennes finalisé. Sont reprises, ci-après et de façon synthétisée, l'ensemble des recommandations formulées par les participants lors des deux ateliers de concertation. Les éléments issus du travail approfondissement réalisé lors du second atelier sont signalés en encadré.

01

LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS CITOYENNES

Sont reprises, ci-après et de façon synthétisée, l'ensemble des recommandations formulées par les participants lors des deux ateliers de concertation. Les éléments issus du travail d'approfondissement réalisé lors du 2nd atelier sont signalés en encadré.

Un travail d'arbitrage a été réalisé par les élus et les équipes de projet sur la base de ces recommandations, ces derniers sont indiqués dans le document de la façon suivante :

- ✓ Ambitions partagées et intégrées au cahier des charges de la consultation aménagés
- ✓ Ambitions partagées mais nécessitant une expertise de faisabilité qui sera réalisée par le futur aménageur
- ✓ Recommandations, à priori, qui ne seront pas retenues pour le projet de Puy-Mou

1.1. LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX ESPACES PUBLICS, USAGES ET VIE DE QUARTIER

1.1.1. Espaces verts, arborés et plantés

La question de la nature en ville est prépondérante dans les retours des participants.

Pour un projet urbain aux espaces publics attractifs, les participants ... :

- Sont nombreux à recommander de veiller à la préservation ou à la création d'espaces verts : plantation d'arbres (notamment fruitiers), d'espaces verts, fleuris, de haies, ou d'herbes aromatiques, ✓
- Sont plusieurs à aborder le sujet des espaces de nature qui favorisent le lien social en proposant la création de jardins partagés, ✓
- Certains participants appuient la volonté de créer une coulée verte traversant le quartier pour relier le bois de la Boularde et le parc Charier, ✓
- Ils sont enfin quelques-uns à évoquer la création d'un parc à chiens. ✓

Pour aller plus loin, sur les espaces publics et l'environnement ...

Quand ils évoquent les espaces publics et l'environnement du futur quartier, les participants sont nombreux à recommander la création d'espaces plutôt aérés, lumineux, naturels, végétalisés et arborés – notamment entre les résidences. Ils s'accordent sur l'idée de créer un îlot de fraîcheur, pensé en continuité du bois de la Boularde pour certains – tout en attirant l'attention sur la facilité d'entretien des végétaux qui y seront plantés. Ils rappellent aussi l'importance de garantir l'accessibilité de ces espaces à tous (PMR, vélos, poussettes) et certains alertent sur les matériaux des revêtements utilisés au sol (ex. : bois glissant, impraticabilité des sols en terre battue par temps de pluie) dont la durabilité doit par ailleurs être recherchée. Certains apprécient enfin des espaces publics permettant une diversité d'usage pour différents publics.

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

8

02

1.1.2. Lieux de rencontre et de convivialité

Une des demandes récurrentes formulées par les participants est la création d'un espace qui permettrait aux habitants du quartier, et même plus largement de Lagord, de se retrouver.

Pour un projet urbain aux espaces publics conviviaux, les participants ... :

- Sont plusieurs à recommander la création d'un lieu de rencontre extérieur, qui pourrait prendre différentes formes : place, kiosque, ou guinguette, ✓
- Ils sont tout aussi nombreux à proposer la création d'un lieu de rencontre intérieur, comme une salle commune, un tiers lieu ou une halle, ✓
- Quelques-uns suggèrent enfin de penser un lieu de rencontre spécifique aux plus jeunes (adolescents notamment). ✓

Pour aller plus loin, sur l'éventuelle création d'une halle centrale au quartier ...

Les participants imaginent une halle à taille humaine et souhaitent qu'elle ne soit ni surdimensionnée, ni trop cloisonnée. Ils souhaitent que cette halle soit un espace convivial, un lieu de vie pour le quartier, mais aussi l'ensemble des lagordais. Certains proposent que celle-ci contienne un espace fermé, à destination de stockage ou permettant des usages lorsque la météo est peu favorable. Parmi eux, quelques-uns s'interrogent sur le mode de gestion du lieu et/ou sur la prévention des potentielles dégradations.

Certains participants évoquent l'idée d'y installer des panneaux solaires, des récupérateurs d'eau de pluie, mais aussi des points d'eau, des sanitaires, ou encore la nécessité de prévoir une alimentation électrique. Ils imaginent une halle animée qui pourrait accueillir des événements (vide-greniers, fête des voisins, concerts, repas de quartier, bal...), des commerces (marché, food truck, guinguette), des équipements de sport en extérieur ou encore un barbecue collectif.

A noter : l'idée de la halle ne fait pas l'unanimité – quelques-uns estiment qu'elle n'a pas lieu d'être ou qu'une salle polyvalente serait plus appropriée. ✓

1.1.3. Commerces, équipements publics, services

Pour l'animation du futur quartier, les participants sont nombreux à demander que soient implantés des équipements et des services.

Pour un projet urbain permettant à chacun (habitants du quartier et de la Ville) de vivre au quotidien ... :

- Les participants sont nombreux à recommander l'installation de commerces de proximité ou dits « du quotidien », afin de diversifier l'offre de Lagord, mais aussi d'éviter la saturation de certains commerces existants (boulangerie, restaurant, épicerie, pharmacie...), ✓
 - Parmi eux, ils sont plusieurs à évoquer la création de commerces favorisant les rencontres : bar, café, salon de thé, ✓
 - Plusieurs participants projettent la création d'établissements publics supplémentaires, pour répondre aux besoins de la nouvelle population (écoles, infrastructures culturelles, sociales, sportives, maison de quartier, ...), ✓
- Justifications : A priori, pas nécessaires car les équipements déjà présents, dimensionnés et confortés à proximité immédiate : projet de place et nouvelle école maternelle*

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

9

03

- Ils sont quelques-uns à évoquer l'opportunité d'avoir des lieux permettant d'accéder à des services divers (atelier de réparation, ressourcerie, bricolage, ...). ✓

1.1.4. Mobilier urbain, jeux et équipements sportifs

Dans la continuité de la demande de beaucoup de participants de bénéficier d'espaces de rencontre conviviaux, ils identifient la pose de mobilier urbain qui permet des espaces de pause. Ils sont également nombreux à évoquer la création d'espaces de jeux et d'équipements sportifs.

Pour un projet urbain aux espaces publics accueillants ... :

- Beaucoup aimeraient que soient conçus des équipements sportifs ou des lieux de sport extérieurs : des parcours santé, certains faisant référence à des bouledromes, quelques-uns évoquant des espaces d'escalade, des streetwork out, ✓
- D'autres proposent d'aménager des espaces de jeux pour les enfants, ✓
- Plusieurs participants souhaitent que soient positionnés des bancs dans l'espace public ; certains parlent de pergolas pour s'abriter, quelques-uns évoquent des tables de pique-nique, ✓
- Pour quelques-uns il faut planter des boîtes à livres. ✓

1.1.5. Propreté et sécurité

Quelques participants évoquent le sujet de la propreté ainsi que la sécurité au sein du nouveau quartier.

Pour un projet urbain aux espaces publics propres et sécurisants, ... :

- Quelques participants évoquent une bonne gestion des déchets via l'installation de poubelles ou de composteurs, ✓
- Quelques-uns aimeraient que soient installés des sanitaires publics et des points d'eau, ✓
- Quelques-uns souhaitent voir la sécurité assurée (éclairage, police de proximité). ✓

1.2. LES RECOMMANDATIONS RELATIVES À L'ENVIRONNEMENT

1.2.1. Préservation de l'environnement et de la biodiversité

Lorsqu'il est question de la thématique environnementale, la quasi-totalité des participants évoque, au-delà des espaces verts, l'importance des îlots de fraîcheur et d'espaces permettant de favoriser la biodiversité.

Pour un projet à vocation environnementale, les participants ... :

- Sont nombreux à demander que soient créés des îlots de fraîcheur au sein du quartier et de préserver et de favoriser la biodiversité, ✓
- Quelques-uns évoquent plus précisément l'importance de préserver le bois de la Boularde, ✓
- Quelques-uns demandent de préserver ou de favoriser la biodiversité de diverses manières : implantation de plantes mellifères, préservation des haies, plantation de types de végétation différents, pose de maisons à insecte ou de nichoirs à oiseaux, ✓

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

10

04

1.2.2. Désimperméabilisation des sols et ressource en eau

La gestion de la ressource en eau apparaît également dans un nombre important de contributions.

Pour un projet à vocation environnementale, ... :

- Plusieurs aimeraient voir installer des récupérateurs des eaux pluviales et que soit organisé leur stockage pour les usages des futurs habitants et du quartier, ✓
- Pour certains d'entre eux, il faut limiter autant que faire se peut l'artificialisation des sols pour faciliter et organiser leur stockage pour les usages des futurs habitants ✓

1.2.3. Aménagements durables

Pour faciliter des usages écologiques, plusieurs participants émettent des propositions relatives à des aménagements durables.

Pour un projet à vocation environnementale, ... :

- Quelques participants recommandent d'installer des composteurs partagés dans le quartier pour le recyclage des déchets organiques, ✓
- Pour quelques-uns, il faut mettre en place un éclairage durable. ✓

1.3. LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AUX MOBILITÉS

1.3.1. Circulation et stationnement automobile

Au sujet des mobilités, les participants abordent en premier lieu le sujet de la circulation et du stationnement automobile des futurs habitants, démontrant le caractère central de l'usage de la voiture.

Pour un projet urbain répondant aux multiples enjeux de la mobilité, les participants ... :

- Sont très nombreux à souhaiter que soit étudié, dans la mise en place des accès au nouveau quartier, l'impact sur la circulation pour éviter d'engorger des rues existantes (opposition à la mise en double sens de certaines rues, ou à l'augmentation de la circulation à Lagord), ✓
- Beaucoup d'entre eux souhaitent que l'aménagement du quartier compte un nombre de places suffisantes pour les futurs habitants (y compris les visiteurs et le personnel de santé) de façon à éviter leur stationnement sur les places existantes dans les rues alentour, ✓
- Ils recommandent diverses options de stationnement automobile : ✓
 - Certains évoquent des parkings souterrains, ✓
 - D'autres voudraient la construction d'un parking relais mais plusieurs rejettent la construction d'un parking de ce type, ✓

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

11

05

- Plusieurs sont opposés à la solution projetée de trois zones de parkings aux entrées du quartier, la question de la distance aux logements étant pointée pour des publics peu mobiles, ✓
- Quelques-uns évoquent l'aspect environnemental du futur parking (places de stationnement enherbées, parkings couverts de panneaux photovoltaïques), ✓
- Quelques participants demandent de limiter l'impact sonore de l'utilisation de la voiture, notamment par la pose de revêtements adaptés permettant l'absorption des bruits, ✓
- Une minorité imagine d'installer des bornes de recharge pour les véhicules électriques ou encore d'inciter financièrement les ménages à n'avoir qu'une voiture par foyer. ✓

Pour aller plus loin, sur les solutions de stationnement ...

PARKINGS SILOS - Si les participants s'accordent pour dire que les parkings silos permettent de faire des économies de terrain, de densifier le stationnement pour accueillir davantage de véhicules, ils présentent néanmoins selon eux le risque d'être peu esthétiques, trop visibles et complexes à intégrer au paysage. Quelques participants formulent également des craintes quant à la sécurité des usagers.

PARKINGS EN SURFACE - Pour les participants, les parkings en surface peuvent constituer un espace végétalisé, perméable au sein du quartier qui peut aussi accueillir des ombrières et panneaux solaires pour alimenter, par exemple, le stationnement électrique. Si leur facilité d'usage par rapport aux parkings silos est mise en avant, leur consommation importante d'espace pour un nombre limité de places constitue selon les participants sa principale limite.

RECOMMANDATIONS - Les participants recommandent de végétaliser la ou les solutions de stationnement du futur projet pour, notamment, garantir leur bonne intégration visuelle, les rendre esthétiques et écologiques. Sur ce dernier point, certains proposent de développer le photovoltaïque et de prévoir une bonne perméabilité des stationnements. Les participants rappellent qu'il convient d'assurer leur bon entretien ainsi que la sécurité de leurs usagers (caméras, éclairages notamment pour les parkings silos). Ils recommandent de veiller à ce que les espaces de stationnement ne soient pas trop éloignés des logements et que des places soient réservées aux personnes à mobilité réduite. Si certains souhaitent porter à deux le nombre de stationnements par logement, d'autres proposent au contraire de limiter leur nombre pour favoriser le recours à d'autres moyens de déplacement. Enfin, quelques participants proposent de penser la convertibilité de ces parkings, par exemple, en espaces événementiels.

1.3.2. Transports en commun

Pour permettre le développement de moyens de transport alternatifs à la voiture, nombre de participants souhaitent le développement de l'offre en transports en commun.

Pour un projet urbain incitant les habitants à se déplacer en transports en commun, les participants ... :

- Sont nombreux à recommander le développement du réseau de bus existant, la création d'une nouvelle ligne de bus et/ou de nouveaux arrêts de bus pour desservir le quartier, ✓

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

12

06

- Sont plusieurs à demander l'augmentation de la fréquence des passages des bus, notamment de nuit, ✓
- Quelques-uns aimeraient que les collectivités territoriales incitent financièrement les habitants à l'utilisation des bus par la mise en place de la gratuité des transports en commun. ✓

Justifications : La question de la tarification des TC ne peut relever seule du projet du Puy-Mou. C'est un sujet de portée plus générale qui ne peut qu'être traité qu'à l'échelle de l'Agglomération de La Rochelle

1.3.3. Circulation et stationnement cyclable

Pour permettre d'avoir des moyens de transport alternatifs à la voiture, nombre de participants souhaitent le développement de la pratique du vélo.

Pour un projet urbain faisant la place aux mobilités douces, les participants ... :

- Sont nombreux à proposer la création d'une extension ou d'une prolongation du réseau des pistes cyclables, et le raccordement aux pistes cyclables existantes (de nouvelles pistes entre le parc Charier et celui de la Boularde, ou des pistes permettant de traverser la rocade sont suggérées), ✓
- Sont plusieurs à recommander la sécurisation des pistes cyclables permettant une cohabitation des différents modes de transport, ✓
- Sont quelques-uns à souhaiter que soit développée l'implantation de zones de stationnement cyclable (arceaux, local, box ...) à proximité des arrêts de bus et/ou des logements, ✓
- Sont une minorité à encourager l'incitation financière des ménages qui n'ont qu'une voiture par foyer, ✓
- Sont une minorité à évoquer le développement du réseau des stations de vélos Yélo, pour les personnes ne disposant pas d'un vélo personnel. ✓

1.3.4. Circulation piétonne

Plusieurs participants abordent l'importance de penser la mobilité des piétons au sein du quartier et de sécuriser cette dernière.

Pour un projet urbain répondant aux multiples enjeux de la mobilité, les participants ... :

- Sont quelques-uns à proposer de créer des cheminements doux reliant les logements et les espaces publics évoquant un quartier piéton ou semi-piéton, ✓
- Certains demandent la création d'une voie piétonne traversant le quartier pour relier le parc Charier au bois de la Boularde, conformément à la projection de l'urbaniste, ✓
- Ils sont une minorité à demander la sécurisation des cheminements piétons, ✓
- Quelques-uns sont attentifs au développement de l'accessibilité du quartier aux personnes à mobilité réduite. ✓

1.3.5. Mobilités partagées

Conscients de la place importante de la voiture, des solutions sont proposées par les participants pour tenter de réduire le nombre de véhicules par ménage.

Cahier de recommandations citoyennes - Projet Puy Mou

13





MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

Un travail d'arbitrage a été réalisé par les élus et les équipes de projet sur la base de ces recommandations, ces-derniers sont indiqués dans le document de la façon suivante :

- ✓ Ambition partagées et intégrées au Cahier De Recommandation (cdc)
- ✓ Ambition partagées mais nécessitant une expertise de faisabilité qui sera réalisée par le futur aménageur désigné
- ✓ Recommandations, à priori, qui ne seront pas retenues pour le projet de Puy-Mou

#10. LE CAHIER DE RECOMMANDATIONS (Suite)

Ce panneau présente le cahier de recommandations citoyennes finalisé. Sont reprises, ci-après et de façon synthétisée, l'ensemble des recommandations formulées par les participants lors des deux ateliers de concertation. Les éléments issus du travail approfondissement réalisé lors du second atelier sont signalé en encadré.

07 Pour un projet urbain répondant aux multiples enjeux de la mobilité, ... :

- Quelques participants proposent de créer, à proximité des habitations, un parc de véhicules en autopartage (électriques pour certains), ✓
- Quelques autres disent qu'il est important de créer des zones de covoiturage pour faciliter le choix de cette solution alternative, ✓
- Une minorité évoque le besoin de faciliter l'intermodalité. ✓

08 1.4. LES RECOMMANDATIONS RELATIVES AU BATI ET A LA FORME URBAINE

1.4.1. Hauteur et typologie des logements

La cohérence architecturale entre Lagord, commune à l'esprit village, et ce nouveau quartier passe d'abord pour les participants par la hauteur du bâti. ✓

Pour un projet urbain de qualité, s'insérant dans l'environnement de Lagord, ... :

- Un nombre très important de participants demandent de limiter la hauteur de la hauteur des bâtiments : **pour certains à R+1**, pour quelques-uns à R+3, et pour une majorité à R+2, ✓
- Justifications : Considérant les obligations d'optimisation foncière pour limiter l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles, considérant également l'intérêt de pouvoir dégager des espaces libres et végétalisés, il ne peut être limitée à du R+1. Il est proposé un quartier présentant des variétés de formes et de hauteurs du rdc au R+3*
- Plusieurs proposent de varier les hauteurs et les typologies du bâti au sein du quartier entre logements collectifs et pavillonnaires tout en garantissant une certaine homogénéité. ✓

Pour aller plus loin, sur l'ambiance du futur quartier et son insertion dans Lagord ... ✓

Lorsqu'ils évoquent l'ambiance du futur quartier Puy Mou, les participants imaginent un quartier aux **espaces communs généreux, aérés et végétalisés**, avec des arbres de différentes hauteurs (y compris entre les logements). Ils se projettent dans un quartier où le **bâti est de taille modérée** (plusieurs ne souhaitant pas dépasser le R+1 ou le R+2) et où celui-ci est suffisamment espacé de façon à **limiter le vis-à-vis et le ressenti d'un quartier trop dense** quand on s'y promène. Pour certains participants, l'ambiance du quartier passe aussi par la présence de lieux de pause, de rencontre, bien que d'autres, moins nombreux, s'inquiètent des éventuels conflits et nuisances en cœur d'îlot. Les participants recommandent, de façon plus globale, **d'inscrire ce quartier dans la continuité de l'existant**.

Pour aller plus loin, sur la répartition des 500 logements sur le site ✓

Lors de l'atelier 2, les participants devaient imaginer la répartition sur plan des 500 logements prévus pour le quartier du Puy Mou. Ci-après se trouve la synthèse écrite de leurs travaux.

Propos préalable : sur les 13 tables de participants du 2^{ème} atelier, 8 ont réparti les gabarits de façon à ce que les 500 logements figurent sur le plan. 3 tables obtiennent un nombre total de logements légèrement en dessous du quota attendu (490, 480 et 460 logements). 1 table a fait figurer 380 logements. 2 tables considèrent que le projet serait trop dense sur la parcelle avec les 500 logements attendus, dont une propose de limiter le projet à 400 logements.

A la lecture des plans, deux grandes tendances se distinguent dans les propositions de répartition des logements réalisées par les participants :

- 1. Du bâti plutôt bas (RDC à R+1) sur la partie Est du plan (côté rue Comtesse de Ségur et Impasse Chat Botté), à proximité des riverains, qui monte progressivement jusqu'à du R+2 et du R+3 au Nord-Ouest (près des espaces agricoles, de l'espace envisagé pour les

09 stationnements voire la déchetterie) :

- 2. Du bâti plutôt bas (RDC à R+1 voire R+2) au Sud de l'espace vert central, bâti qui monte progressivement vers du R+2 et du R+3 au Nord de celui-ci (près des espaces agricoles).
- Dans ce second cas, trois tables proposent de localiser les bâtiments en R+1 le long de l'espace vert central, en cœur d'îlot, et de localiser les bâtiments en R+2 le long de la rue des Godettes.

- Plus précisément, on note que le bâti en RDC ...
- Est localisé par une majorité des participants aux endroits où il existe aujourd'hui un vis-à-vis riverains (près de la rue Comtesse de Ségur et/ou l'impasse du Chat Botté – plus rarement le long de la rue des Godettes).
 - Est le plus souvent jouté par du bâti en R+1 ou en R+2.
 - Est rarement localisé à l'intérieur du site.

- On note également que le bâti en R+3 ...
- Est majoritairement combiné avec du bâti en R+2 et positionné sur la partie située au nord de l'espace nature central et au sud de la zone agricole.
 - Est parfois localisé, de façon ponctuelle, au sud de l'espace vert central.
 - Est, de façon minoritaire, concentré soit le long de la haie de la Boularde, soit le long de la déchetterie et du parking localisé à l'ouest sur le plan.

Par ailleurs, certains participants ont localisé l'éventuelle future halle au centre du quartier. Quelques-uns ont supprimé un ou plusieurs des espaces envisagés pour le stationnement. Enfin, certains participants mettent en avant les liaisons vertes au sein du quartier et/ou les espaces verts à créer.

NB : L'analyse ci-dessus a été réalisée sur la base de l'ensemble des plans réalisés par les participants lors de l'atelier 2 à l'exception de celui de la table 10 qui ne réalise pas une représentation des attentes ou recommandations de ses participants, mais dénonce la densité trop importante du projet à leurs yeux.

1.4.2. Recommandations architecturales

Pour que l'architecture de ces nouveaux logements puisse s'insérer dans l'environnement de Lagord, en cohérence avec l'existant, des recommandations architecturales sont énoncées. ✓

Pour un projet urbain de qualité, s'insérant dans l'environnement de Lagord, les participants... :

- Sont nombreux à recommander de s'inspirer du style architectural de Lagord et du quartier Puy Mou 1 (maisons charentaises, maisons similaires à celles du lotissement du parc Charier, ...), le quartier de l'Atlantech apparaissant comme une figure repoussoir, ✓
- Sont plusieurs à souhaiter que les formes de bâti varient, ✓
- Sont plusieurs à demander de veiller aux couleurs utilisées sur les bâtiments pour éviter un lotissement multicolore, ✓
- Sont quelques-uns à estimer qu'il faut prévoir des balcons ou des toitures-terrasses accessibles aux habitants. ✓

10 Pour aller plus loin, sur la forme architecturale des bâtiments du futur quartier ...

Les participants imaginent un bâti qui s'inscrit dans le style Lagordais (bâti plutôt bas, à l'esprit village voire pavillonnaire), loin d'un bâti à l'architecture trop moderne ou urbaine. Certains participants rejettent par ailleurs l'idée des logements individuels mitoyens.

Au sujet des revêtements de façade, l'utilisation du bois est appréciée par certains participants, notamment pour ses qualités esthétiques et d'intégration au paysage – bien que ce matériau puisse présenter selon eux des **problématiques d'entretien et de vieillissement**. Certains participants proposent d'ailleurs de varier les revêtements de façade utilisés et recommandent de **privilégier des matériaux locaux**.

Les participants évoquent également la couleur du bâti, ils proposent ainsi d'utiliser des tons neutres, clairs plutôt que des couleurs vives. La forme des toits divise les participants : certains souhaitent des **toits plutôt pentus**, d'autres un mix entre les toits pentus et plats – notant les problématiques de stagnation et d'infiltration concernant ces derniers. Ils recommandent également de **varier les hauteurs de bâti**, y compris sur un même bâtiment. Quelques-uns envisagent par ailleurs l'occupation potentielle des rez-de-chaussée par des locaux communs ou des parkings.

NB : Lorsqu'ils évoquent la forme architecturale du bâti qui composera le futur quartier Puy Mou, les participants imaginent un bâti plutôt bas (RDC, R+1). S'ils sont nombreux à monter jusqu'à R+2, la moitié d'entre eux n'imaginent pas aller jusqu'au R+3.

1.4.3. Matériaux de construction à privilégier

Quelques contributions s'arrêtent plus particulièrement sur les matériaux de construction du nouveau bâti. ✓

Pour un projet urbain de qualité, s'insérant dans l'environnement de Lagord, les participants... :

- Sont plusieurs à demander de privilégier l'usage du bois ou des matériaux écologiques : recyclables, biosourcés ou géosourcés, ✓
- Sont quelques-uns à préconiser l'utilisation des matériaux de qualité. ✓

1.4.4. Implantation des constructions et qualité des extérieurs pour les futurs habitants

Pour que les constructions soient agréables pour les futurs habitants du quartier, les participants évoquent la qualité des espaces extérieurs et des bâtiments. ✓

Pour un projet urbain de qualité pour les futurs habitants, les habitants ... :

- Sont plusieurs à préconiser la création d'espaces extérieurs pour les logements, qu'il s'agisse de jardins, terrasse ou balcons, ✓
- Sont nombreux à recommander d'éviter des implantations d'immeubles qui créent un vis-à-vis entre les futurs logements, ✓
- Sont quelques-uns à proposer d'espacer les constructions pour permettre la respiration du quartier grâce à la végétalisation de ces espaces, ✓

11

- Sont quelques-uns à recommander d'éviter une exposition du logement plein sud et de veiller à un bon aménagement des pièces. ✓

Pour aller plus loin, sur la qualité des futurs logements et résidences ...

Pour des logements de qualité ... les participants recommandent d'**assurer leur luminosité** grâce à leur bonne exposition tout en **limitant les vis-à-vis**. Ils rappellent l'importance de **garantir à chacun un espace extérieur privatif** (balcon, jardin ou terrasse). Il s'agit ici aussi de penser des **logements spacieux, fonctionnels, avec des espaces de rangement**. Ils sont enfin nombreux à recommander une **bonne isolation thermique et phonique** des logements.

Pour des résidences de qualité ... les participants recommandent l'utilisation de **matériaux de qualité et durables** pour les constructions. Certains rappellent l'importance d'organiser la **mixité sociale et des typologies de logement au sein des résidences**. Ils sont par ailleurs quelques-uns à inclure dans la qualité des résidences, l'existence d'**espaces verts communs en extérieur**, faciles d'appropriation. Enfin, quelques participants évoquent le fait d'intégrer des **énergies renouvelables** au projet ou encore rappellent l'importance de **garantir un stationnement à tous**.

1.4.5. Aspect environnemental des constructions

De nombreux participants ne peuvent concevoir de nouvelles constructions qui ne respectent pas des critères environnementaux solides : la question de l'énergie revient le plus souvent, mais également celle de la végétalisation et de la protection de la ressource en eau. ✓

Pour un projet urbain à haute qualité environnementale, les participants... :

- Sont nombreux à demander d'aménager des bâtiments à haute efficacité énergétique, ✓
- Sont plusieurs à recommander la pose de panneaux photovoltaïques sur les immeubles ou parkings pour favoriser l'autonomie en énergie du quartier, ✓
- Revient à plusieurs reprises l'intérêt de prévoir des possibilités de végétalisation du bâti (toitures, façades, terrasses), ✓
- Quelques-uns proposent de favoriser le circuit court pour l'eau : récupérer l'eau ou la recycler. ✓

1.4.6. Accessibilité des logements pour tous

Le sujet de l'accessibilité du logement par chacun- quel que soit son âge, sa classe sociale, la composition de son foyer ... - est mis en avant par les participants, ✓

Pour un projet urbain accessible à tous, les participants ... :

- Sont nombreux à souhaiter des logements pouvant correspondre aux attentes des jeunes, ✓
- Des personnes âgées, des personnes à mobilité réduite et des personnes isolées, ✓
- Sont plusieurs à recommander de favoriser la mixité sociale et intergénérationnelle au sein du quartier. ✓

12

1.4.7. Espaces communs dans les résidences

Plusieurs participants imaginent des espaces partagés au sein des immeubles, permettant un mode de vie moins individualiste. ✓

Pour un mode de vie plus collectif au sein du futur quartier, les participants ... :

- Sont plusieurs à imaginer créer un espace de buanderie commune, ✓
- Sont quelques-uns à recommander de prévoir des garages à vélos et local à poussettes, ✓
- Une minorité évoque la création d'espaces de vie communs comme une cuisine ou une salle commune.

Pour aller plus loin, sur la création d'un espace commun par résidence ...

Lorsqu'ils évoquent l'idée d'un local commun, les participants recommandent d'abord la création d'un local à l'usage quotidien, fonctionnel (local vélo, poussette, poubelle). Certains proposent de créer des espaces qui proposeraient des services collectifs comme une laverie ou une cuisine. Enfin, ils sont quelques-uns à imaginer des salles communes de partage, d'échange et de convivialité pour tous (y compris les plus jeunes) au sein des résidences (réunions, ateliers, jeux, entraide ...).

Puy Mou

MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#11. Les grandes orientations du projet

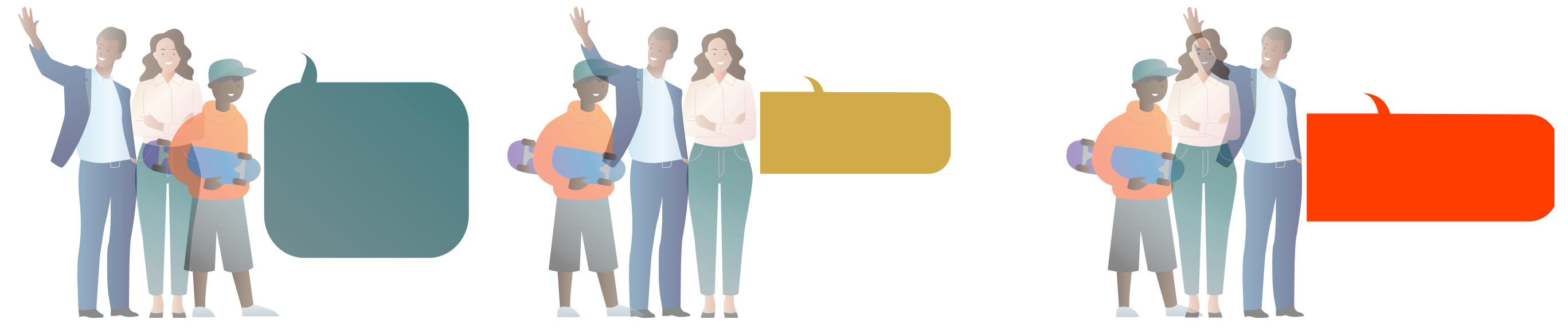
Ce panneau présente les grandes orientations du projet et la façon dont le cahier de recommandations est venu les nourrir.



Ambition partagée à intégrée au cahier de recommandation

Ambition partagée mais nécessitant des études spécifiques à approfondir

Recommandation, a priori qui ne seront pas retenues pour le projet de Puy Mou



« limiter la hauteur de la hauteur des bâtiments à R+1, ou R+2 ? »

Considérant les obligations d'optimisation foncière pour limiter l'étalement urbain et la consommation des terres agricoles, considérant également l'intérêt de pouvoir dégager des espaces libres et végétalisés, il ne peut plus être limitée à du R+1. Il est proposé un quartier présentant des variétés de formes et de hauteurs du rdc au R+3.

« Il est souhaité que soit étudié, dans la mise en place des accès au nouveau quartier, l'impact sur la circulation pour éviter d'engorger des rues existantes (opposition à la mise en double sens de certaines rues, ou à l'augmentation de la circulation à Lagord). »

« Il faut développer le réseau de bus existant, la création d'une nouvelle ligne de bus et/ou de nouveaux arrêts de bus pour desservir le quartier. »

« Pour un projet urbain de qualité, s'inspirer du style architectural de Lagord et du quartier Puy Mou 1 (maisons charentaises, maisons similaires à celles du lotissement du parc Charrier). »

« Le quartier devra être généreux en espaces verts, îlots de fraîcheur et d'espaces permettant de favoriser la biodiversité. »

Future école maternelle et son parvis

« Les transports gratuits ?
La question de la tarification des TC ne peut relever seule du projet du Puy-Mou. C'est un sujet de portée plus générale qui ne peut qu'être traité qu'à l'échelle de l'ensemble de l'Agglomération de La Rochelle. »

« Proposer des espaces partagés au sein des immeubles, permettant un mode de vie moins individualiste. »

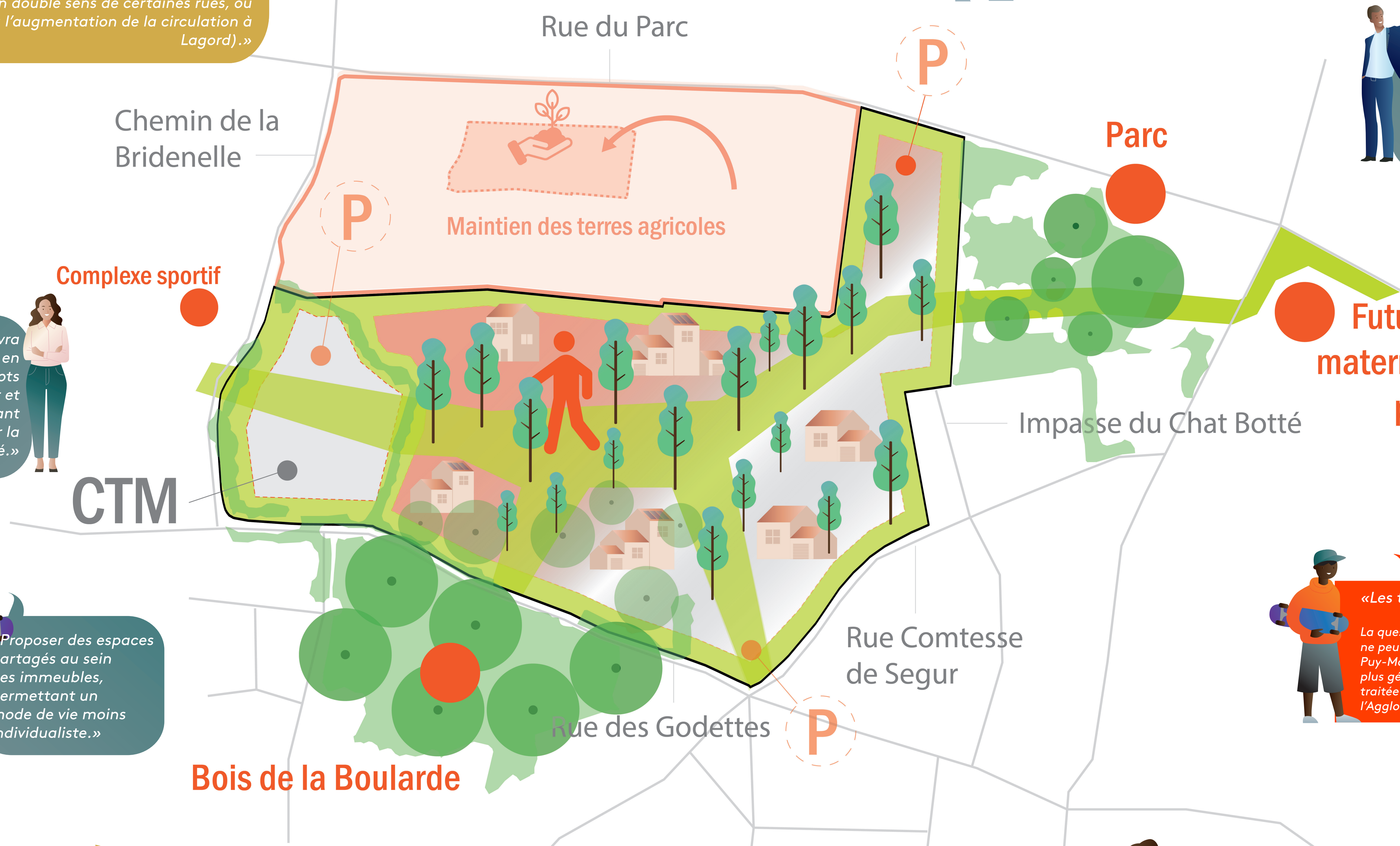
« Installer des récupérateurs des eaux pluviales et que soit organisé leur stockage pour les usages des futurs habitants et du quartier. »

« Les parkings silos permettent de faire des économies de terrain, de densifier le stationnement pour accueillir davantage de véhicules, mais peuvent être jugés peu esthétiques, trop visibles et complexes à intégrer au paysage. »

« C'est important de penser la mobilité des piétons au sein du quartier et de sécuriser cette dernière. »

« Créer un espace qui permettrait aux habitants du quartier, et même plus largement, de Lagord, de se retrouver (place, guinguette, un tiers-lieu, une halle ou une salle commune). »

« Prévoir des équipements sportifs ou des lieux de sport extérieurs : des parcours santé, certains faisant référence à des boulodromes, quelques-uns évoquant des espaces d'escalade, des streetwork out, des jeux pour enfants, des tables de pique-nique. »

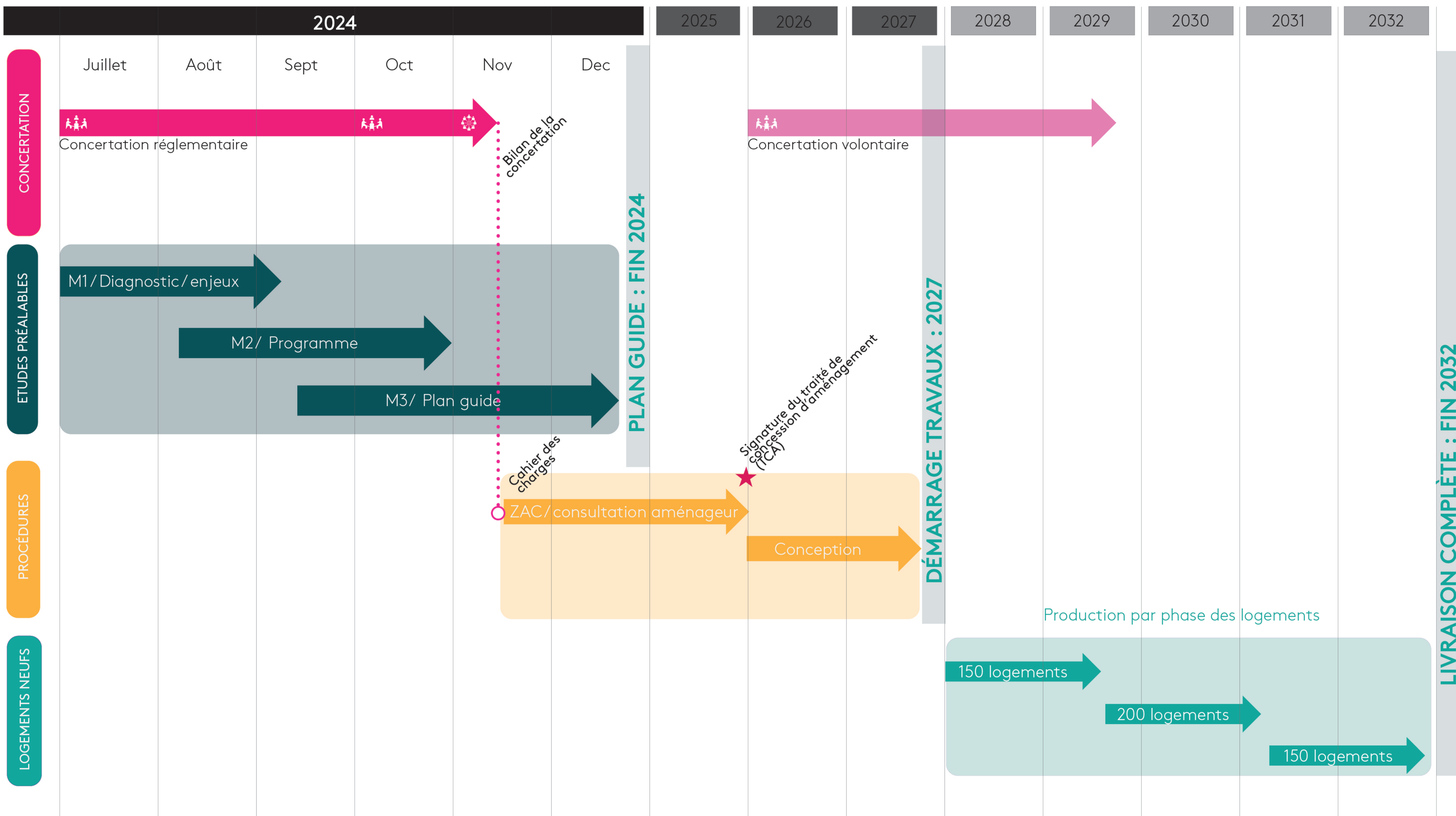


Puy Mou

MON NOUVEAU QUARTIER À LAGORD

#12. Les suites du projet

On revient ici sur les suites réglementaires et de concertation, les grandes étapes du projet.



Nous en sommes ici

Élaboration d'un CAHIER DE RECOMMANDATIONS pour l'aménageur

ÉLABORATION DU PLAN GUIDE
CRÉATION D'UNE ZAC

Bilan de la concertation réglementaire

DÉSIGNATION D'UN AMÉNAGEUR

Prise en charge de la continuité des échanges avec la population par l'aménageur

RÉALISATION DES TRAVAUX EN PLUSIEURS PHASES

Maintien des conditions du dialogue à toutes les phases de l'opération par l'aménageur

LAGORD

CONJUGUONS NOS ÉNERGIES

Communauté d'Agglomération de La Rochelle

